

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Commune de Marquette-lez-Lille

Conseil Municipal du 25 Novembre 2024

Point n°2024/

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Commune de Marquette-lez-Lille

Table des matières

INTRODUCTION DU MAIRE.....	3
PREAMBULE.....	4
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE.....	5
II. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE.....	6
A. TENDANCE ET HYPOTHESES RETENUES.....	6
FISCALITE DU TERRITOIRE (ENVIRON 59% DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT).....	6
* TAUX DE MAJORATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRE : 50%.....	8
FISCALITE INDIRECTE (ENVIRON 20% DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT).....	8
DOTATIONS DE L'ETAT/CONCOURS FINANCIERS (ENVIRON 10% DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT).....	10
TARIFICATION DES USAGERS (ENVIRON 5% DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT).....	12
RECETTES DIVERSES (ENVIRON 2% DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT).....	12
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT, FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA, TAXE D'AMENAGEMENT.....	13
B. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE.....	16
STRUCTURE DE LA DETTE AU 30 SEPTEMBRE 2024.....	16
PROSPECTIVE « ENCOURS DE DETTE 2021-2030 ET RATIOS » :.....	20
C. L'AUTOFINANCEMENT BRUT DE LA COMMUNE (EPARGNE BRUTE) ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....	21
D. OBJECTIFS FINANCIERS PROPOSES, OBJECTIFS DE BONNE GESTION.....	22
RATIO DE DESENDETTEMENT (ENCOURS TOTAL DE LA DETTE / EPARGNE BRUTE).....	22
RATIO DE SURENDETTEMENT (ENCOURS TOTAL DE LA DETTE SUR LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT).....	22
FONDS DE ROULEMENT.....	22
III. LE FINANCEMENT DES DEPENSES COURANTES ET DES GRANDS PROJETS DE LA VILLE.....	23
A. REPARTITION DES DEPENSES ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS.....	23

B.	LES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT, LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	23
	PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT – AP/CP.....	25
IV.	LES DEPENSES DE PERSONNEL.....	26
A.	ÉVOLUTION ET STRUCTURE DES EFFECTIFS	26
B.	LA COLLECTIVITE, UNE ORGANISATION VIVANTE DE 187 FEMMES ET HOMMES	28
C.	LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL.....	31
D.	AUTRES DEPENSES.....	32
V.	PROSPECTIVES DE LA FONCTION RH	36
VI.	LES GRANDES ORIENTATIONS DU ROB 2025	37
	CONCLUSION.....	45

Introduction du Maire

Le cœur de l'engagement qui nous lie aux Marquettois, avec toute l'équipe municipale, est de toujours viser le juste équilibre pour faire avancer Marquette-lez-Lille.

Cet équilibre subtil et exigeant que nous cultivons entre sagesse et ambition, entre écoute et action, entre impatience et programmation, se trouve aujourd'hui mis à l'épreuve. Après une période de prudence, il est maintenant menacé par des coupes budgétaires sévères, décidées sans concertation par l'État et au mépris de toute forme d'équilibre.

Cette nouvelle ère de restrictions sans précédent ne se limite pas à des modifications de lignes comptables : ces décisions qui nous échappent ont des incidences lourdes et directes sur nos projets d'aménagement, sur les services publics que nous offrons au quotidien à nos habitants et sur le soutien que nous voulons apporter aux familles, aux aînés, aux associations et aux jeunes.

Nous, équipes élues chargées de la gestion des collectivités, sommes tenues d'assurer l'équilibre de nos budgets, obligation à laquelle l'État lui-même échappe, et échappe bien largement depuis des années. Cette règle de responsabilité renforce la nécessité de repenser notre programmation avec une vigilance et une vision accrues.

Nous avançons dans l'incertitude : notre préparation budgétaire 2025 est engagée alors même que la Loi de Finances n'est pas encore adoptée, en raison du désordre persistant à l'Assemblée nationale. Cette situation inédite place Marquette-lez-Lille, comme tant d'autres collectivités, dans une posture délicate car nous devons projeter nos actions et nos engagements sans connaître les arbitrages financiers définitifs de l'État.

Pour être parfaitement transparent, quelques chiffres qui découlent du peu d'annonces connues à ce jour :

- Le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement et la réduction du Fonds de Compensation pour la TVA affaiblissent notre capacité d'investissement entre 60 000 et 80 000 € ;
- L'augmentation des contributions retraite (150 000 €) et la hausse du SMIC alourdissent notre masse salariale.

Ces décisions de l'État ne font qu'accentuer la pression, et avec une DMTO en baisse, nos ressources se trouvent fragilisées sur tous les fronts.

Nous ferons face, et il nous faudra redoubler de clairvoyance, de créativité et d'agilité pour maintenir le cap de nos projets et de nos ambitions.

Nous participerons ainsi, de fait, à l'effort national. Nous subissons les conséquences de décisions prises par l'État, dont certaines compétences nous ont été transmises sans compensation adéquate. En clair, nous devons toujours faire plus — et nous tenons à toujours faire mieux — avec des moyens qui ne suivent pas. Nos partenaires le Département du Nord, la Région Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille, eux aussi affectés, risquent à terme de réduire leur appui à nos grands projets d'investissement.

À Marquette, nous restons déterminés à préserver cet équilibre en maîtrisant scrupuleusement notre budget de fonctionnement. Nous encadrons nos dépenses d'investissement, avec un recours mesuré à l'emprunt, dans l'intérêt des familles, des associations, et des générations futures.

Compte tenu de ce contexte et par souci de gestion rigoureuse de nos ressources, nous avons travaillé étroitement avec l'ensemble des services municipaux, que je tiens une fois encore à remercier pour leur engagement quotidien, afin de rationaliser les budgets alloués. À situation exceptionnelle, pratiques et réflexes exceptionnels : nous adaptons nos efforts pour traverser cette période d'incertitude.

Cependant, je tiens à le souligner : il est impératif que le lien de confiance entre l'État et les collectivités, poumons de notre démocratie, ne soit pas rompu et je m'oppose avec énergie et colère aux déclarations du Ministre du Budget qui a osé pointer du doigt les collectivités territoriales. Quel manque de tact, quelle erreur !

Les collectivités, qui ne sont en rien responsables de l'endettement spectaculaire de notre pays, méritent un soutien à la hauteur de leur rôle central dans la vie quotidienne des habitants, que nous connaissons et dont nous connaissons les besoins mieux que personne.

Nous savons ce que nous voulons pour Marquette et pour qui nous agissons. Notre Plan Pluriannuel d'Investissement, inédit à Marquette-lez-Lille, témoigne de notre ambition commune et à long terme pour notre ville. Animés par cette détermination, nous réaffirmons notre engagement à ne pas augmenter la fiscalité locale aussi longtemps que possible.

Pour ouvrir la discussion, je donne d'abord la parole à Carole DEPRICK, Adjointe déléguée à l'économie générale et au contrôle de gestion.

Préambule

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un document fondamental et essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8*".

Son contenu a été affiné par un décret de juin 2016. Il doit notamment présenter les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, aussi bien en fonctionnement (personnel, fiscalité, concours financiers...) qu'en investissement (engagements pluriannuels).

Le rapport contient également les perspectives liées à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Par ailleurs, le rapport doit permettre de connaître l'évolution de l'épargne et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le Débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution

financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Comme chaque année, la commune de Marquette-Lez-Lille présente l'évolution de son budget en expliquant que les projections financières ainsi envisagées sur une période donnée définissent la ligne de conduite à suivre et permettent d'intégrer de manière pluriannuelle les grands projets de la Ville et les besoins en fonctionnement. Ainsi les grandes orientations budgétaires de la Commune et plus particulièrement celles de l'année 2025 sont systématiquement présentées à l'Assemblée avant le vote du Budget Primitif.

I. Le contexte économique

Des Etats-Unis plus rapides que l'Europe sur le plan de la reprise économique, une France qui se situe dans la moyenne en zone euro et un problème de demande pour la relance. Après les périodes de crises économiques liées au Covid et à la crise énergétique, le déficit public de la France se creuse et a dépassé la moyenne de la zone euro fixé à 5.6%. Aujourd'hui, 30 milliards d'économies sont attendus en France pour respecter le pacte de stabilité de l'Union Européenne.

La BCE a annoncé le 12 septembre une baisse de ses taux directeurs confirmant qu'« *il est aujourd'hui opportun de faire un nouveau pas dans la réduction du caractère restrictif de la politique monétaire* ». Après une forte hausse des taux de l'OFCE en zone euro, il est attendu une baisse de près de 1.5% d'ici la fin 2025. A côté de cela, les économistes anticipent une croissance à plus de 1% pour la France en 2024. En effet, l'inflation en France est passée sous la barre des 2% pour la première fois depuis 3 ans : l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee est tombé à 1.9% en août 2024.

Alors que la situation économique s'est normalisée et que l'inflation s'est résorbée, la France se trouve aujourd'hui dans une situation préoccupante. La dette publique, emportée par la réitération des déficits et par son poids, affiche un coût de plus en plus élevé qui contraint toutes les autres dépenses, obère la capacité d'investissement du pays et l'expose dangereusement en cas de nouveau choc macroéconomique. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la trajectoire de réduction du déficit public n'inclut pas les investissements indispensables qui devront être réalisés pour faire face au changement climatique. La France doit maintenant consentir des efforts difficiles pour retrouver le contrôle de ses finances publiques et honorer ses engagements, tant vis-à-vis des pays membres de la zone euro que des générations futures, à la faveur d'une stratégie crédible qui préserve la croissance et la cohésion sociale.

La situation des finances locales a été plus difficile en 2023 que les deux années précédentes. Elle est marquée par une progression toujours plus vive des dépenses de fonctionnement (+ 5,8 %) alors que les recettes de fonctionnement décélèrent (+ 3,3 % contre +4,7 % l'année précédente). L'investissement hors remboursement de dette augmente de + 6,7 %, rythme comparable à celui de 2022 (+6,8 %), profitant de recettes d'investissement dynamiques (+ 7,9 %). La dette progresse de + 1 %.

II. La trajectoire financière de la Commune de Marquette-lez-Lille

a. Tendances et Hypothèses retenues

Les grandes orientations budgétaires et financières envisagées par la Commune ne peuvent s'inscrire qu'en fonction des évolutions de recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées dans cette partie les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2025, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ; elles concernent également les relations financières qui peuvent exister entre la Commune et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ou le groupement intercommunal.

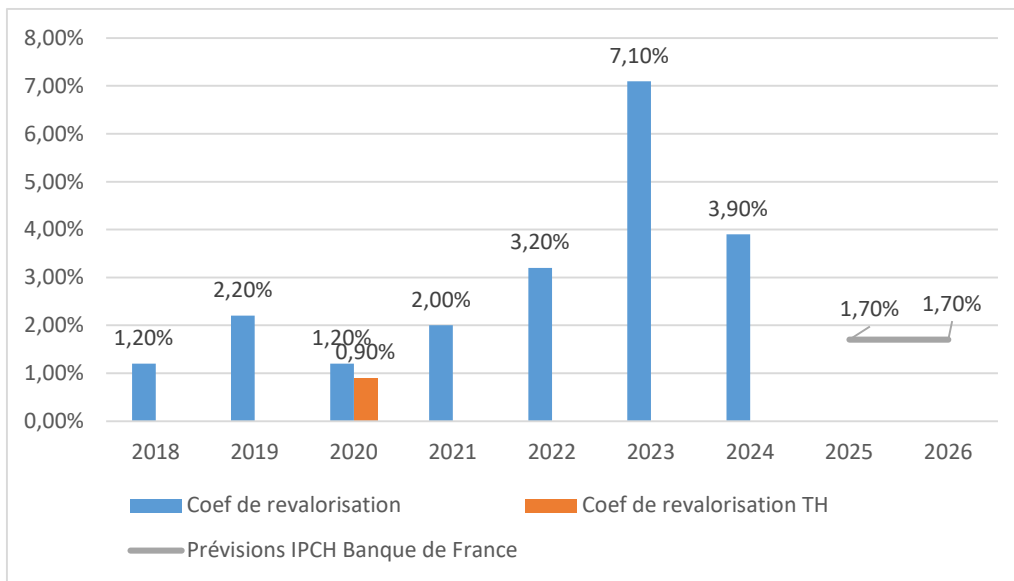
Fiscalité du territoire (environ 59% des recettes de fonctionnement)

La recette fiscale (9.8M€) reste une des recettes les plus importantes du budget de fonctionnement et constitue le principal levier financier de la Commune. Même si l'évolution du produit attendu a été profondément modifiée avec la suppression de la taxe d'habitation, **c'est principalement grâce à l'intégration d'une nouvelle imposition (station d'épuration) et son rappel d'imposition que la Commune a vu son produit fiscal augmenter fortement ces dernières années** ; les nouvelles opérations immobilières de constructions de logements neufs sur le territoire vont également participer à cette hausse progressive du produit fiscal. En 2023, le produit fiscal de la commune passe de 7.3M€ à 8.8 M€, soit près de 1.5M€ de recettes supplémentaires. Cette augmentation est liée à la prise en compte exceptionnelle d'un produit de THRs de + de 360 k€, et d'un produit de Taxe Foncière important corrélé par 2 événements, celui de l'augmentation du nombre de locaux (+23%) et de la prise en compte d'un taux de variation inflationniste de +7.1%. La Commune estime percevoir annuellement entre 9.8 M€ et 11.4 M€ de produits fiscaux entre 2024 et 2030. C'est la 7ème année consécutive où le nombre de logements enregistrés en termes de fiscalité est assez important principalement en raison de l'augmentation du nombre de constructions neuves. Après les rues Pasteur, Saint Venant, du Moulin, de Cassel, de Lille, Lalau, on intègre désormais les nouveaux bâtiments Avenue des Grands Moulins de Paris, mais également le square du pont à bascule, la rue des minotiers et l'avenue Decauville. On notera pour 2025, une hausse conséquente du produit fiscal qui sera principalement liée au retour sur imposition des nouvelles constructions qui bénéficiaient jusqu'alors d'une exonération partielle et temporaire de 2 ans. Cependant, il faut s'attendre à une augmentation moindre à compter de 2026 concernant la fiscalité.

L'augmentation de la taxe foncière constatée par les Marquettois est due à la seule augmentation des bases, décidée par le gouvernement et le Parlement. Il faut rappeler en effet, que le niveau de la taxe foncière dépend de deux facteurs : les taux qui sont décidés par les Conseils Municipaux et les bases fiscales qui sont fixées par la loi et indexées sur l'inflation. C'est donc bien l'inflation qui explique, dans la plupart des cas, la hausse de la taxe foncière.

En effet, depuis 2018, la revalorisation annuelle des valeurs locatives foncières (foncier bâti, non bâti, cotisation foncière des entreprises et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est établie par le rapport entre l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre N-2 avec celui de novembre N-1. C'est ainsi que pour 2024, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives a été de +3.9%, après une augmentation de 7.1% en 2023.

Le repli de l'inflation dite sous-jacente (IPCH hors énergie et alimentation) serait un peu plus lent, compte tenu de hausses plus persistantes des salaires et des prix des services. Mais elle reviendrait aussi autour de 2 % d'ici 2025, grâce à la pleine transmission du resserrement monétaire en cours.



<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-juin-2024>

Les impôts locaux sont calculés en se basant sur la valeur locative du logement. Cependant, le référentiel utilisé, établi en 1970, est désormais dépassé et loin des réalités du marché. Il ne tient pas compte des mutations intervenues sur les territoires ces cinquante dernières années, comme le développement des infrastructures locales, qui ont pour effet de tirer à la hausse les loyers dans certains quartiers. C'est pourquoi il est prévu une révision générale des valeurs locatives. Elles seront déterminées à partir des loyers constatés sur le marché en 2025. L'ensemble des logements se verra appliquer une **valeur révisée à partir de 2028**, et non de 2026 comme prévu initialement, le calendrier ayant été repoussé de 2 ans. En effet, la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation consiste à mettre à jour la base servant de calcul et à déterminer de nouveaux secteurs d'application, dans un but d'équité. Des commissions composées notamment d'élus locaux doivent se réunir en 2025 pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs et les prendre en compte dans les bases d'imposition au 1er janvier 2026. Les propriétaires bailleurs ont dû déclarer à l'administration les informations concernant leurs logements donnés en location au premier semestre 2023 (Campagne GMBI). La réforme produira ses premiers effets sur les impôts locaux concernés en 2026. **Les logements anciens construits avant 1950 pourraient subir une augmentation moyenne de 15 % de la valeur locative, et même atteindre 20 % pour les biens dont la construction est antérieure à 1920. Les logements construits dans les années 1960 et 1970 pourraient subir une diminution moyenne de 16 %.**

A noter également que la prise en compte des recettes dans la prospective ne s'effectue qu'en N+1 après la date d'achèvement et que l'ensemble des locaux bénéficie automatiquement d'une exonération de 40% sur les 2 premières années d'imposition de taxe foncière si la déclaration a bien été envoyée au service des impôts dans les 90 jours suivant la date d'achèvement. Ainsi, les chiffres ci-dessous reprennent l'évolution estimée des produits fiscaux et les compensations fiscales attendues sur le territoire de Marquette-Lez-Lille.

EN M€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taxe Foncière Bâti (TF) avec Coefficient correcteur	8.978	9.532	9.683	9.863	10.007	10.122	10.611
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	0.075	0.071	0.071	0.071	0.071	0.071	0.071
Compensation Locaux Industriels (50%)	0.546	0.556	0.520	0.525	0.531	0.536	0.541
Taxe d'habitation Résidences secondaires	0.155	0.158	0.160	0.162	0.164	0.165	0.167
Surtaxe sur les résidences secondaires*	0.066	0.067	0.068	0.068	0.069	0.070	0.071
TOTAL FISCALITE	9.820	10.384	10.502	10.689	10.842	10.964	11.461

* taux de majoration sur les Résidences secondaire : 50%

Fiscalité Indirecte (environ 20% des recettes de fonctionnement)

La **fiscalité indirecte** de la collectivité reprend les dotations de la MEL, les droits de mutation, les taxes sur l'électricité et sur la publicité. La prévision pluriannuelle de cette fiscalité est complexe car elle est « non maîtrisable » par la Commune ; il convient donc de rester prudent quant aux hypothétiques variations des taxes qui la composent.

Dotations de la MEL (AC, DSC et FPIC)

Le versement de l'Attribution de Compensation par la Métropole Européenne de Lille est fixe et ne s'ajuste qu'à partir des transferts de charges et de compétences établis et validés par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Ainsi, elle est fixée à **3 060 807 €** depuis plusieurs années.

La Dotation de Solidarité Communautaire est régie par l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. La MEL étant signataire d'un contrat de ville, elle a l'obligation d'instituer une DSC, sur la base de critères de péréquation (75%) et de développement économique (25%) destinés à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes.

La MEL a décidé de reconduire les mêmes montants qu'en 2022 depuis 3 ans. Les enveloppes spécifiques de la DSC régies par les délibérations n°20 C 0084 et 20 C 0086 adoptées lors du Conseil

Métropolitain du 21 juillet 2020 sont donc maintenues en 2024. On ne peut donc pas connaître le montant attribué aux communes avant le mois de février de l'année concernée. Cependant, on peut imaginer que la somme de 224 502 € pour la commune de Marquette Lez Lille soit reconduite.

Le Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Pour la répartition du FPIC, les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. La mesure de la richesse se fait de façon consolidée à l'échelon intercommunal par le biais d'un potentiel financier agrégé (PFIA) en agrégant la richesse de l'EPCI et celle de ses communes membres. Cette approche permet de neutraliser les choix fiscaux des intercommunalités et ainsi de comparer des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propres de catégories différentes. Le FPIC est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant dépasse un certain seuil. Les sommes prélevées sont reversées aux ensembles intercommunaux moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal agrégé. Un ensemble intercommunal peut ainsi être à la fois contributeur et bénéficiaire de ce fonds.

L'hypothèse retenue pour le calcul du FPIC de la commune dans la prospective financière est de considérer une évolution annuelle de 2% du produit alloué.

EN M€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Attribution de compensation	3.061	3.061	3.061	3.061	3.061	3.061	3.061
Dotations de Solidarité Communautaire (DSC)	0.224	0.224	0.224	0.224	0.224	0.224	0.224
Fonds Péréquation Interco et Communal (FPIC)	0.153	0.156	0.159	0.162	0.166	0.169	0.172
TOTAL Dotations MEL	3.438	3.441	3.444	3.447	3.451	3.454	3.457

Taxes diverses (environ 4% des recettes de fonctionnement)

Les tarifs liés à la taxe sur les emplacements publicitaires (TLPE) augmentent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Un réajustement des tarifs a fait l'objet d'une délibération en 2022 pour 2023 afin d'être en adéquation avec les villes voisines tout en restant sous le tarif de base fixé par l'article L. 2333-9 du CGCT, en le fixant à 22 € sans tenir compte du taux de croissance de 6%. Malgré la hausse de la croissance IPC prévue à 4.8% en 2025, la commune n'a pas souhaité appliquer de hausse des tarifs. Ainsi, la baisse du produit est principalement liée à la suppression d'enseignes sur le territoire de la commune.

Les recettes des droits de mutation ou droits d'enregistrement ne peuvent pas être précisément calculées dans le cadre d'une estimation pluriannuelle. Elles sont exigibles à l'occasion des ventes immobilières et correspondent à 1.20% de la valeur de chaque bien. Depuis 2019, la Commune perçoit près de 700 K€, avec un pic en 2021 de près de 900 K€. Au regard des constructions nouvelles et des transactions immobilières en cours, on peut estimer percevoir une recette de 400 K€ maximum par an sur les années qui arrivent.

La Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : L'article 54 de la loi de finances pour 2021 réforme la taxation de la consommation d'électricité. Il supprime les taxes locales sur la consommation finale d'électricité en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE). Cette suppression s'étale sur 4 années. En 2023, les communes perçoivent une part d'accises sur l'électricité dont le montant est calculé par la direction générale des finances publiques, à partir du produit perçu en 2022, augmenté de 1.5% auquel est appliqué l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021 et, lorsque le coefficient appliqué en 2022 était inférieur à la valeur maximum (8.5), au rapport entre le coefficient maximum et le coefficient effectivement appliqué. Ainsi, le montant de la part d'accises sur l'électricité revenant à la collectivité s'élève à 192 479 € en 2023. À compter de 2024, le montant réparti correspondra au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2 (pour 2024, ce sera l'évolution de l'IPC entre 2022 et 2023 qui sera appliquée). Les **quantités d'électricité consommées** de N-2 et de N-3 seront transmises annuellement par le **commissariat général au développement durable** (CGDD) à la DGFIP. La commune ne dispose pas encore de ces informations pour effectuer le calcul précis de la recette attendue.

En tout état de cause, compte tenu de l'inflation constatée, on peut s'attendre à une recette supérieure en 2024 et 2025 qui oscille entre 210 000 et 220 000 €.

L'imposition forfaitaire sur les pylônes (IFAP) est une taxe instituée au profit des collectivités sur le territoire desquelles sont implantés des pylônes de lignes électriques supérieures à 200 kV (kilovolt). Pour la collectivité c'est une recette de 21 519 € en 2024 pour 7 pylônes implantés.

EN M€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taxe sur les pylônes, sur l'électricité, TLPE, Droit de Mutation (DMTO)	0.755	0.709	0.714	0.718	0.723	0.727	0.732

Dotations de l'Etat/Concours Financiers (environ 10% des recettes de fonctionnement)

Aujourd'hui, les Dotations de Fonctionnement ne représentent plus que 10% des recettes de fonctionnement, c'était **35.7% en 2014**. Il faut noter que la fin de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) pour les communes a depuis 2017, stabilisé notre dotation autour de 1,3 M€.

La Dotation Forfaitaire est la principale dotation de l'Etat versée aux communes. Son calcul est inchangé depuis 2015, elle prend notamment en compte l'évolution de la population mais également un financement de la péréquation par écrêtement. En effet, comme le montant global de la dotation

diminue pour l'ensemble des communes, un écrêtement est nécessaire pour corriger l'effet mécanique de l'augmentation de la population. Il n'est pas prévu d'augmentation importante de la dotation forfaitaire sur la durée de la prospective financière établie même si la population augmente progressivement. Le projet de loi de finances pour 2025 (art29) pérennise les deux hausses successives de +320 M€ en 2023 et +320 M€ en 2024 par lesquelles l'État a pris majoritairement à sa charge la poursuite de la dynamique des dotations « péréquatrices » qui bénéficient aux collectivités les plus fragiles.

S'agissant des variables d'ajustement, mentionnées au II du présent article, elles permettront en 2025 de maîtriser la hausse des concours inclus dans le périmètre des dépenses de l'État. En 2025, le montant de la minoration atteint ainsi 487 M€. Ce montant revient à un niveau ante crise, conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est la plus importante des trois dotations de péréquation. Elle est destinée à aider les communes de plus de 5 000 habitants. Elle est aussi versée aux 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants. L'éligibilité est liée à la strate de la commune et à son rang de classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%). En 2024, la Commune se situait au rang 529, elle est toujours susceptible de perdre le bénéfice de cette dotation si son potentiel financier par habitant est 2,5 fois supérieur au potentiel moyen des communes de même strate.

Prévisions de DSU 2024-2028*	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation de solidarité urbaine	287 425	292 870	307 907	324 674	343 270
Indice synthétique	1.03	1.05	1.06	1.08	1.1
Rang	529	471	438	407	373

*simulation module dotations Finance active

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour objectif d'atténuer les disparités de richesse fiscale entre toutes les communes. Elle est attribuée aux communes dont le Potentiel Financier /habitant est inférieur à 105% du PFI moyen, et dont l'effort fiscal est supérieur à l'effort fiscal moyen. Le montant de la dotation est ensuite réparti en fonction de la population DGF et du potentiel financier. Ce montant évolue dans une fourchette de -10/+20% par rapport à l'année précédente. On l'estime entre 60 et 70 K€ sur la période de prospective.

EN M€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dotation forfaitaire (DF)	1.348	1.375	1.382	1.388	1.395	1.402	1.409
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	0.287	0.293	0.308	0.325	0.343	0.362	0.382
Dotation nationale de péréquation (DNP)	0.055	0.050	0.045	0.040	0.036	0.033	0.029
FCTVA sur dépenses de Fonctionnement	0.037	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DOTATIONS DE L'ETAT	1.727	1.718	1.735	1.753	1.774	1.797	1.820

Tarification des usagers (environ 5% des recettes de fonctionnement)

Ces recettes proviennent principalement de la tarification de la restauration et des activités scolaires et périscolaires. Même si elles ont été complètement revisitées en 2021 en partant du calcul du coût de revient, elles stagneront entre 2021 et 2022 avant d'enregistrer une hausse en 2023 liée à la fréquentation des services. La prospective 2024-2025 se base uniquement sur une hausse régulière liée principalement à la fréquentation des services du fait de l'accroissement de la population attendue. Aucune hausse des tarifs municipaux n'est considérée sur les années à venir dans cette projection.

EN M€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
TARIFS SCOLAIRE, PERI et EXTRA SCOLAIRE <i>(Restauration Scolaire, Garderie, AAS Centre Aéré, Mercredis Récréatifs, courts séjours)</i>	0.699	0.705	0.711	0.717	0.723	0.729	0.735
Autres TARIFS <i>(Conservatoire, Cimetière, manifestations, spectacles, Ludothèque, Ecole de motricité, Locations de salles, occupation du domaine public, dépôts sauvages, ...)</i>	0.165	0.179	0.179	0.180	0.181	0.181	0.182
TOTAL RECETTES DE LA TARIFICATION	0.864	0.883	0.890	0.897	0.904	0.910	0.917

Recettes diverses (environ 2% des recettes de fonctionnement)

Les recettes diverses comprennent l'ensemble des recettes souvent ponctuelles et liées à des contrats ou conditions particulières et propres à la collectivité. Ces recettes font souvent l'objet soit d'une convention d'occupation temporaire soit d'accords entre Collectivités Territoriales. Plus précisément, nous retrouverons dans cette partie des remboursements propres aux charges de personnel (*CUI, CAE, Remboursement d'indemnités journalières*), des participations ou subventions de nos partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental ou même des partenaires privés au titre des services rendus par la Ville, en termes de mise à disposition de locaux ou de prestations de service (*salle de sport du collège, crèches associatives, ...*). Ce poste est en légère augmentation par rapport aux années précédentes, notamment en raison de la mise en place de nouvelles conventions de gestion.

EN M€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Remboursement des charges de personnel	0.082	0.082	0.082	0.082	0.082	0.082	0.082
Participations, Aides autres organismes <i>(CAF, Département, Préfecture, CEE)</i>	0.260	0.236	0.237	0.240	0.240	0.234	0.234
Autres recettes conventionnées avec les partenaires de la ville <i>(Associations, OGEC, Conciergerie, PMI, crèches, Soliha...)</i>	0.122	0.098	0.097	0.098	0.098	0.099	0.099
Recettes diverses et ponctuelles <i>(Indemnités d'assurance, Pénalités sur les marchés publics, dons, vente aux enchères, ...)</i>	0.039	0.002	0.002	0.002	0.002	0.002	0.002
TOTAL DIVERS	0.503	0.417	0.418	0.421	0.422	0.417	0.417

Subventions d'investissement, Fonds de Compensation de la TVA, Taxe d'Aménagement

La Ville a su compter sur le financement et le partenariat de la MEL, de l'Etat et du Département pour l'aider à financer ses projets tels que l'extension de l'école Jeanne de Flandres, l'aménagement du terrain de foot et le terrain synthétique Van Gool. L'ensemble de ces subventions notifiées sont intégrées dans la prospective financière.

Par ailleurs, la collectivité s'attend dans cette hypothèse à un remboursement moyen de Fonds de Compensation de la TVA du fait de la dynamique de ses investissements en sachant que l'assiette de remboursement du FCTVA s'effectue sur présentation de facture N-1. La recette attendue, ainsi calculée en fonction des investissements réalisés sur l'année de prospective. Elle ne tient pas compte d'éventuels décalages d'opérations.

Le Gouvernement annonce un abaissement du taux (art 30 du PLF), ainsi qu'une exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible (dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).

Notons que le taux de compensation forfaitaire est fixé à 14,850 % (contre 16,404 % en 2024) pour les attributions versées à partir du 1er janvier 2025.

Le poste des subventions reste difficile à évaluer au regard des montants susceptibles d'être octroyés. C'est pourquoi, cette prospective intègre principalement les subventions notifiées et en attente de versement sur 2024 et une estimation de 100 000 €/ an de subventions potentielles. En sachant que la collectivité envisage de solliciter les subventions liées aux gros projets d'investissement, comme l'agrandissement et la rénovation de l'accueil de loisirs au Domaine du Vert Bois, notamment auprès de la CAF, des subventions liées à la mise en place de la vidéoprotection, des subventions liées au projet de rénovation de la salle Marescaux.

EN M€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
FCTVA	0.371	0.733	0.506	0.678	0.663	0.767	0.373
Taxe d'aménagement	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040	0.040
Subventions d'investissement (DETR, FSIL, MEL, FIPH...)	0.390	0.100	0.400	0.500	0.650	0.350	0.100
RECETTES INVESTISSEMENT (hors emprunt)	0.801	0.873	0.946	1.218	1.353	1.157	0.513

Liste des principales subventions attendues

Liste des principales subventions attendues	Sommes déjà perçues <=2023	Soldes à percevoir (fin 2024/2025,...)	TOTAL
FSIL Accessibilité	47 209.40 €	16 095.00 €	63 304.40 €
Stade de Foot – Département	300 000.00 €		300 000.00 €
Stade de Foot – MEL	469 179.58 €		469 179.58 €
Jardins partagés – Département	24 901.80 €		24 901.80 €
Extension Jdf J Brel – DSIL	69 496.80 €	162 159.20 €	231 656.00 €
Extension Jdf JBrel - MEL	308 993.86 €		308 993.86 €
Rénovation thermique - DSIL		98 126.00 €	98 126.00 €
Terrain Van Gool – MEL	171 614.40 €		171 614.00 e
Bord de Deûle – MEL		66 395.20 €	66 395.20 €
Stade du Ht Touquet – FFF		35 000.00 €	35 000.00 €
TOTAL	1 391 395.84 €	377 775.40 €	1 769 171.24 €

Récapitulatif des Recettes

Hors ventes de patrimoine, les recettes de fonctionnement **sont en hausse de +18%** entre 2020 et 2023 et s'élèvent à **15.5 M€ en moyenne**. C'est grâce notamment à des rappels d'imposition, à la pérennisation d'une recette liée à la STEP, et à la fiscalité des nouveaux logements que la Ville a vu ses recettes augmenter aussi rapidement.

Rétrospective 2020-2024

En M€	2020	2021	2022	2023	Attendu 2024
Recettes de fonctionnement	14.077	15.818	15.394	16.669	17.240
% d'évolution	-2.7%	+12.4%	-2.68%	+8.3%	+3.4%
+ Vente de Patrimoine	0.369	3.756	0.116	0.520	0.579
Recettes de Fonctionnement	14.447	19.574	15.510	17.185	17.818

En M€	2020	2021	2022	2023	Attendu 2024
Recettes d'Investissement	1.463	0.855	1.162	1.104	0.801
TOTAL RECETTES FCT + INVT	15.909	20.429	16.672	18.289	18.041

Prospective 2025-2030

En M€	2025	2026	2027	2028	2029	2030
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17.883	17.834	18.056	21.147	18.401	18.937
<i>Recettes courantes</i>	17.683	17.834	18.058	18.246	18.401	18.937
<i>Ventes de patrimoine</i>	200			2.900		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.873	3.317	4.443	1.613	1.757	3.369
<i>Recettes courantes</i>	0.773	0.546	0.718	0.703	0.807	0.414
<i>Subventions</i>	100	400	500	650	350	100
<i>Emprunt</i>		2.370	3.225	0.260	0.600	2.855
TOTAL RECETTES Fct + Invt	18.757	21.151	22.501	22.760	20.158	22.305

Une progression quasi **constante de nos recettes courantes de fonctionnement** (200 K€/an), la vente de patrimoine en 2025 et 2028 (Rue des Martyrs de la Résistance, Parcelle rue Felix Faure), des subventions d'investissement attendues sur les gros projets notamment, et une mobilisation de

l'emprunt permettront à la collectivité de dégager des recettes annuelles entre 18 et 23 M€ sur la durée de la prospective.

Ainsi fin septembre 2024, le Budget Primitif 2025 serait établi autour de **21.880 M€** au niveau des recettes prévisionnelles.

b. La structure et la gestion de la dette.

On retrouve dans cette partie des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée.

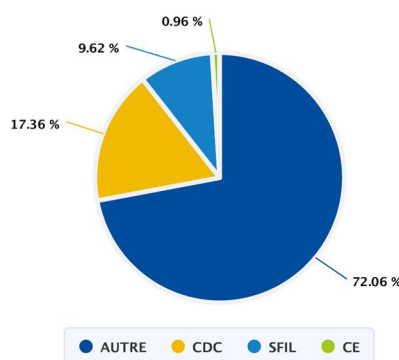
L'encours de la dette a fortement augmenté en 2020, en passant de 6 M€ à 12 M€ car il a intégré la redevance due au titre du contrat de partenariat pour la partie qui concerne l'investissement. L'hypothèse de prospective présentée en page 19 intègre la mobilisation de nouveaux emprunts que la ville compte mettre en place à compter de 2026, notamment pour financer les travaux d'amélioration et d'extension des ALSH. Ainsi, les ratios et indicateurs calculés sur une population en évolution viennent en fixer les seuils et les limites à ne pas dépasser en termes de recours à l'emprunt et cela dans le cadre d'une gestion saine et prudente.

Structure de la dette au 30 septembre 2024

La dette actuelle est composée de 6 emprunts répartis auprès de 5 établissements prêteurs, l'encours est de 7.7 M€ au 30 septembre 2024 et la durée de vie moyenne est de quasiment **7 ans et 1 mois**, son taux moyen est de **2.35 %**.

Éléments de synthèse	Au 30/09/2023	Au 30/09/2024	Variation
Votre dette globale est de :	8 507 035 €	7 783 683 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.40%	2.35 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14 ans et 2mois	13 ans et 6 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	7 ans et 6 mois	7 ans et 1 mois	↓

Répartition par prêteur

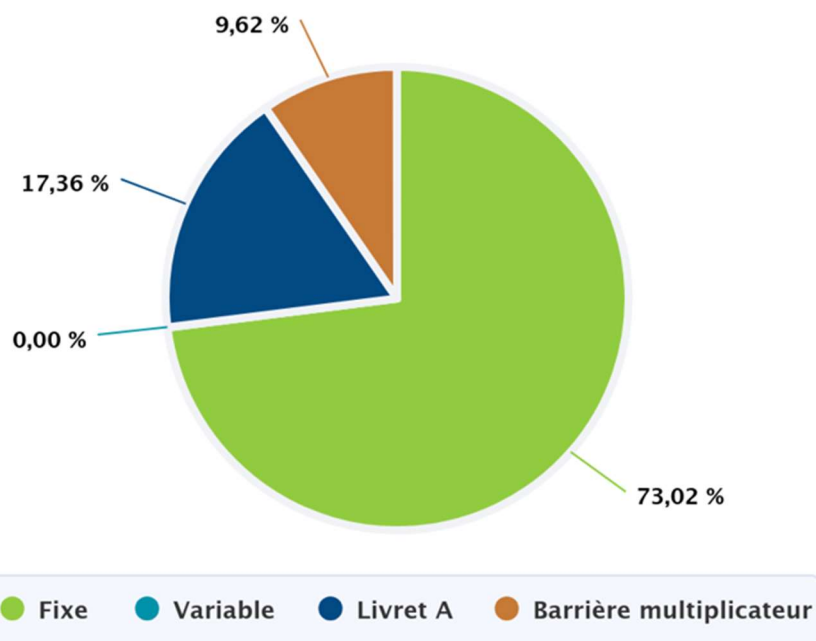


*autre = CPP

Répartition par type

Type	Capital Restant Dû 30/09/2023	Capital Restant Dû 30/09/2024	% d'exposition	Taux moyen 30/09/2023	Taux moyen 30/09/2024
Fixe*	6 134 841.80 €	5 683 935.94 €	73.02 %	1.77%	1.73%
Livret A	1 458 000,00 €	1 351 000,00 €	17.36 %	4.00%	4.00%
Barrière avec multiplicateur*	914 192.92 €	748 746.98 €	9.62%	4.05%	4.05%
Ensemble des risques	8 507 034.72 €	7 783 682.92 €	100% %	2.40%	2.35%

*Indice : 3.99-(5*Cap 6 sur Euribor 12M(Postfixé))

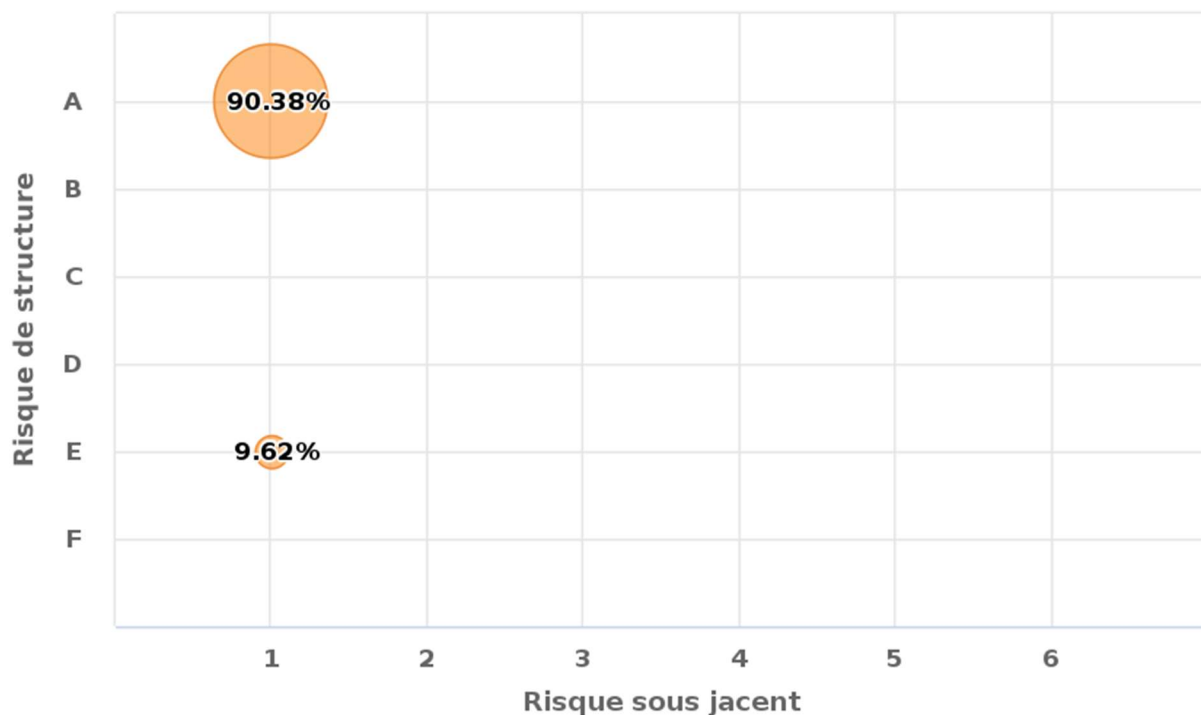


La perspective d'emprunter sur le long terme (25 ans au lieu de 20 ans) n'est pas écartée car elle permettrait d'économiser environ 90 000 € par an de remboursement de capital et de dégager des capacités de financement non négligeables. La répartition de la dette entre fixe et taux variable permet à la collectivité de limiter la perte (et le gain) quelle que soit l'évolution des marchés financiers. En ce sens, la collectivité lancerait une consultation en 2026 sur un emprunt à taux variable au regard de la structure actuelle de sa dette composée essentiellement de taux fixe.

Dette selon la charte de bonne conduite 30/09/2024

Risque faible

Taille de la bulle = % du
CRD



Risque élevé

*Taux fixes : emprunts (en euros) pour lesquels le taux payé sera fixe jusqu'à leur extinction.

**Taux variables : emprunts indexés sur un taux variable de la zone euro (Euribor, Eonia et ses dérivés, taux européens)

La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires. Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales.

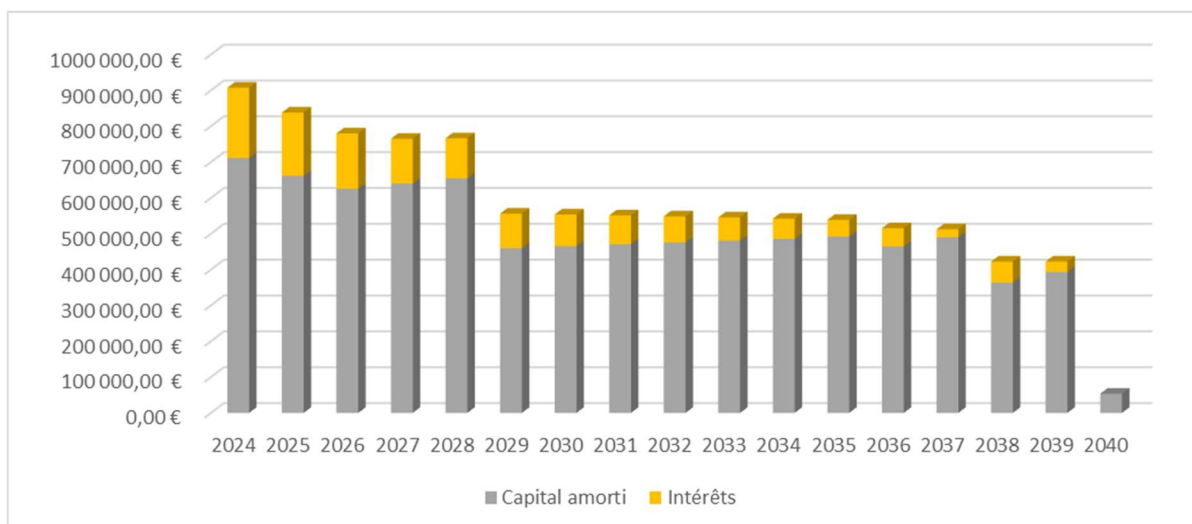
Cette classification retient 2 dimensions :

- Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor, CMS EUR, etc.) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 5) ;
- Le risque lié à la « structure » du produit : allant de A à E ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Plus de 90% de notre encours de dette est classé en catégorie 1 (Indices en Euros) A (Taux fixe simple) et moins de 10% en 1 (Indices en Euros) E (Multiplicateur jusque 5), ce qui correspond à un classement en risque faible.

Profil d'extinction de la dette 2024-2040 (hors nouvel emprunt)

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	8 388 237,40 €	711 276,50 €	196 142,50 €	907 419,00 €	7 676 960,90 €
2025	7 676 960,90 €	661 556,41 €	176 532,74 €	838 089,15 €	7 015 404,49 €
2026	7 015 404,49 €	625 446,40 €	154 315,17 €	779 761,57 €	6 389 958,09 €
2027	6 389 958,09 €	639 897,89 €	125 245,87 €	765 143,76 €	5 750 060,20 €
2028	5 750 060,20 €	654 726,10 €	111 630,60 €	766 356,70 €	5 095 334,10 €
2029	5 095 334,10 €	459 449,75 €	96 628,36 €	556 078,11 €	4 635 884,35 €
2030	4 635 884,35 €	465 220,00 €	88 571,10 €	553 791,10 €	4 170 664,35 €
2031	4 170 664,35 €	470 758,94 €	80 531,18 €	551 290,12 €	3 699 905,41 €
2032	3 699 905,41 €	475 601,89 €	72 973,24 €	548 575,13 €	3 224 303,52 €
2033	3 224 303,52 €	480 810,58 €	64 835,52 €	545 646,10 €	2 743 492,94 €
2034	2 743 492,94 €	485 961,38 €	56 153,72 €	542 115,10 €	2 257 531,56 €
2035	2 257 531,56 €	492 277,41 €	46 587,70 €	538 865,11 €	1 765 254,15 €
2036	1 765 254,15 €	464 512,58 €	50 888,55 €	515 401,13 €	1 300 741,57 €
2037	1 300 741,57 €	489 868,89 €	22 487,23 €	512 356,12 €	810 872,68 €
2038	810 872,68 €	363 902,09 €	58 409,01 €	422 311,10 €	446 970,59 €
2039	446 970,59 €	393 328,29 €	28 982,83 €	422 311,12 €	53 642,30 €
2040	53 642,30 €	53 642,30 €	- 3 753,89 €	49 888,41 €	0,00 €



Prospective « Encours de dette 2021-2030 et ratios » :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Encours au 1er janvier	11 755 802 €	10 572 714 €	9 371 934 €	8 388 237 €	7 676 961 €	7 015 404 €	8 759 958 €	11 280 056 €	10 729 921 €	10 703 269 €
Taux moyen	2,09%	2,15%	2,40%	2,35%	2,22%	2,30%	2,51%	2,52%	2,58%	2,71%
Nombre d'habitants (INSEE)	10 420	10 867	11 175	11 277	11 972	12 569	13 460	13 707	13 953	14 204
Annuité	1 422 966 €	1 406 812€	1 181 595€	907 420€	838 089€	779 761 €	908 070 €	1 092 816 €	896 011 €	927 752 €
Intérêts	239 879,54 €	206 032,09 €	197 898,17 €	196 143 €	176 533 €	154 315 €	132 068 €	116 781 €	100 320 €	91 835 €
+ Intérêts nouveaux emprunts*							65 004 €	155 409 €	167 203 €	188 675 €
Capital	1 183 087,00 €	1 200 780,20 €	983 696,98 €	711 277 €	661 556 €	625 446 €	639 898 €	654 726 €	459 450 €	465 220 €
+ Capital nouveaux emprunts*							71 100 €	165 900 €	169 038 €	182 022 €
Encours de la dette 1er janvier/habitants.	1 128 €	973 €	838 €	707 €	641 €	656 €	765 €	782 €	878 €	889 €
Annuité/habitants*	137 €	129 €	106 €	80 €	70 €	62 €	67 €	80 €	64 €	65 €
Annuité/recettes de fonctionnement	7,3%	9,1%	6,9%	5,1%	4,7%	4,4%	5,0%	5,2%	4,9%	4,9%
Ratio de désendettement	2,6	3,8	2,6	3,5	3,1	3,8	5	5,1	7	9,1
Ratio de surendettement	54%	60%	49%	43%	39%	49%	62%	51%	58%	68%
Durée de Vie Moyenne des emprunts	7 ans 7 mois	7 ans 6 mois	7 ans 4 mois	7 ans	6 ans et 7 mois	7 ans et 11 mois	9 ans	8 ans et 10 mois	8 ans et 8 mois	9 ans et 3 mois
Emprunts levés						2 370 000 €	3 225 000 €	260 000 €	600 000 €	2 855 000 €
Encours au 31 décembre	10 572 714 €	9 371 935 €	8 388 237 €	7 676 961 €	7 015 404 €	8 759 958 €	11 280 056 €	10 729 921 €	10 703 269 €	12 904 373 €

*Taux 3 % en amortissement linéaire sur une durée de 25 ans

c. L'autofinancement Brut de la Commune (Epargne Brute) et perspectives d'évolution

L'autofinancement brut généré par le résultat de la section de fonctionnement de l'année à dégager doit permettre à la Collectivité de rembourser son encours de dette, de financer une partie de l'investissement et d'afficher un ratio de désendettement inférieur à la durée de vie moyenne de ses emprunts.

Rappel : Conformément à l'article 1612-4 du C.G.C.T., le budget doit être voté en équilibre et le remboursement en capital des annuités d'emprunts à échoir au cours de l'exercice doit être exclusivement couvert par des ressources propres.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes de Fonctionnement	19.574	15.510	17.185	17.819	17.883	17.834	18.056	21.147	18.401	18.937
Autofinancement de Gestion (1)	4.153	2.563	3.256	2.420	2.437	2.462	2.459	2.375	1.793	1.698
Autofinancement Brut (2)	4.009	2.455	3.163	2.224	2.260	2.308	2.256	2.092	1.524	1.424
Autofinancement Net (3)	2.826	1.254	2.179	1.513	1.599	1.682	1.551	1.282	0.897	0.770
Taux d'épargne Brute	25%	16%	18%	13%	13%	13%	12%	11%	8%	8%

(1) = Différence entre les recettes hors produits de cession et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

(2) = Différence entre les recettes hors produits de cession et les dépenses de fonctionnement.

(3) = Autofinancement brut diminué du remboursement du capital de la dette.

Fin 2023, la collectivité dispose d'une épargne nette de plus de 2.1 M€, on estime qu'elle sera maintenue à plus d' 1M€ jusqu'en 2028. L'épargne nette correspond à ce qu'il reste à la collectivité pour financer ses investissements avec ses propres ressources, après avoir remboursé son encours de dette. Ainsi, même si on peut convenir que l'ensemble des investissements peut être financé par d'autres ressources (*emprunt, subventions, FCTVA, Taxe d'urbanisme, Cessions d'immobilisations, ...*), la Commune autofinancera une partie de ses investissements à partir de son résultat de fonctionnement, afin de maintenir un endettement raisonnable tout en recherchant d'autres sources de financement.

Il convient de trouver un équilibre entre ressources propres, ressources externes et recours à l'emprunt. Bien entendu, il n'est pas nécessaire de couvrir l'ensemble des besoins de la section d'investissement par un autofinancement trop important ni de dégrader l'endettement de la Commune, mais il s'agit d'envisager toutes les pistes de financement possible pour faire face aux besoins de développement de la collectivité.

d. Objectifs financiers proposés, objectifs de bonne gestion

Ratio de désendettement (encours total de la dette / épargne brute)

Depuis plusieurs années, le ratio de désendettement est inférieur à la Durée de Vie Moyenne (DVM) des emprunts. Sur 2024, il signifie que la Commune peut en 3 ans et 6 mois, rembourser totalement sa dette à partir de son autofinancement connu au 31 décembre. Ce ratio est largement inférieur à la DVM des emprunts de la collectivité (7 ans), ce qui traduit la bonne santé financière de la Commune.

Le niveau d'endettement d'une collectivité est partiellement lié à la durée de vie des équipements financés en section d'investissement. Généralement, une collectivité cale la durée de ses emprunts sur la durée de vie de ses équipements. Une collectivité en phase d'investissement (et donc en phase d'endettement) aura tendance à avoir un ratio de capacité de désendettement se dégradant. Cela n'affectera pas sur le long terme la situation financière de la collectivité si elle ramène par la suite ce ratio à des niveaux convenables. C'est donc l'évolution de ce ratio qu'il faut regarder.

Il est paradoxalement plus dangereux d'avoir une capacité de désendettement en progression, quand bien même on serait en dessous des seuils d'alerte, que d'avoir une capacité de désendettement élevée mais stabilisée. Les années 2029 et 2030 laissent augurer une forte augmentation de ce ratio, celui-ci restera en dessous de la durée de vie moyenne de la dette qui s'allongera naturellement en raison de la contraction de nouveaux emprunts.

Ratio de surendettement (Encours total de la dette sur les produits de fonctionnement)

Il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. C'est un ratio qui se mesure en pourcentage. Ce ratio peut être comparé avec des collectivités comparables et les moyennes dégagées de la strate.

Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement. Celui de la collectivité restera en dessous des 70%.

Fonds de roulement

Le **fonds de roulement** est une variable essentielle mettant en évidence la politique de financement de la collectivité. Il permet de vérifier l'**équilibre de sa structure financière**. L'excédent dégagé va financer une partie du besoin en fonds de roulement (dettes moins créances) et le reliquat sera attribué à la trésorerie. Il convient de le maintenir autour de 1.4 M€ au minimum à partir de 2026. L'analyse financière classique et notamment les magistrats financiers des Chambres Régionales des Comptes retiennent un niveau équivalent à 2 mois de dépenses de personnel.

III. Le financement des dépenses courantes et des grands projets de la Ville

Comme affiché dans les précédents ROB, le premier objectif sera d'**encadrer les dépenses de fonctionnement** malgré l'inflation, la hausse significative des dépenses de personnel, de la cotisation CNRACL, de la hausse du SMIC, l'intégration de nouveaux projets (Animations, Spectacle historique), et le développement des services à la population (CSU, Médiathèque intercommunale).

Ce tableau représente la tendance en termes de dépenses de fonctionnement par rapport aux derniers éléments de contexte financier connus.

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles et maximales

Marquette lez Lille – en M€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses de fonctionnement réelles (DRF)	11,8	12,9	13.9	15	15.4	15.8	16.2	16.7	17.2	17.5
<i>Charges de personnel (012)</i>	6.5	7.1	7.6	8.2	8.7	8.9	9.2	9.4	9.7	9.9
<i>Autres dépenses courantes</i>			6.3	6.8	6.7	6.8	6.9	7.1	7.3	7.4
<i>Charges induites du PPI *</i>						0.07	0.07	0.12	0.17	0.17
Evolution%		+10%	+8%	+8%	+8%	+3%	+3%	+3%	+2%	+2%

* CSU, Médiathèque intercommunale

a. Répartition des dépenses et engagements contractuels

En premier lieu, sont incorporées les dépenses liées aux engagements contractuels de la Commune envers ses fournisseurs, tels que le contrat de partenariat de la construction du Kiosk qui a démarré dès la livraison du bâtiment à la Commune (182 K€ en 2024 pour la partie maintenance GER), les différents marchés publics comme les prestations de services scolaires et extra scolaires (près de 1 M€), la restauration scolaire (400 K€), les dépenses énergétiques (entre 900 et 1 M€).

Plusieurs marchés publics importants seront relancés en 2025/2026, comme celui des transports extrascolaires et des usagers (janvier 2025), l'entretien des espaces verts et l'élagage (février 2025) l'éclairage public (avril 2025), le retour de notre service de restauration centrale en septembre 2025 laissant augurer une inconnue sur les résultats des appels d'offres à ce stade de l'analyse et au regard du contexte économique où d'éventuels surcoûts pourraient apparaître.

b. Les grands projets d'investissement, Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Cette partie présente les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.

Après la construction du Kiosk et du complexe sportif du Haut Touquet « Jean Delebarre », l'extension du Groupe scolaire Jeanne de Flandres, l'acquisition de l'ancienne ferme de la Becquerelle en 2022, le

réaménagement des bords de Deûle, la réouverture du Studio4 et sa réhabilitation, la Commune s'est lancée désormais dans la rénovation de ses bâtiments et de ses jardins. Ainsi la réhabilitation de l'ancien conservatoire de musique est terminée tant sur le plan de la rénovation thermique que sur la mise en accessibilité et en sécurité et les travaux concernant la réhabilitation des salles municipales (maison des associations, salle de la Clairière, salle de l'abbaye) ont été lancés.

Le Centre Communal d'Action Sociale a déménagé en 2024 et se situe désormais en lieu et place de l'ancienne DST. Les travaux d'aménagement du Centre Delmotte permettront d'accueillir la police municipale de la collectivité en 2025.

Une procédure de concours d'architecte concernant l'agrandissement du Centre de Loisirs du Domaine du Verts Bois est en cours. C'est le projet phare qui viendra impacter les dépenses d'investissement en 2026/2027.

Ainsi à partir de 2025 et jusqu'à la fin du mandat, il est prévu de poursuivre les travaux de réhabilitation. Après l'inauguration du « Jardin des sens », l'ensemble des parcs et jardins de la Ville bénéficieront de nouveaux aménagements.

Concernant les investissements dits « courants », ils seront de plusieurs ordres : poursuite de la modernisation de l'éclairage public, financement des budgets participatifs, enfouissement des réseaux...

Outre les projets d'investissements communaux, la Ville s'est engagée à participer au financement d'un Centre de Supervision Urbain avec les Villes de La Madeleine, Saint-André-lez-Lille, et Wambrechies. Par ailleurs, elle participera au financement d'une Médiathèque intercommunale avec la Commune de Saint-André-lez-Lille.

Elle projette également d'intégrer la réalisation d'une piscine intercommunale gérée par la Métropole Européenne de Lille dont l'impact financier est attendu fin 2030.

Ces projets reposent tous sur la même philosophie qui consiste à assurer aux Marquettois un cadre de vie agréable capable de concilier les exigences réglementaires avec le bien vivre ensemble.

Synthèse des dépenses d'investissement

En M€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Remboursement de capital	0.711	0.661	0.625	0.705	0.810	0.626	0.655
Dépenses d'investissement	5.529	3.310	5.650	5.550	5.200	2.350	4.100
Total investissement	6.240	3.971	6.275	6.255	6.010	2.977	4.754

L'enveloppe globale d'investissement serait de **31.7 M€** sur les années de prospective 2024-2030, soit un investissement moyen de 4.5 M€/an

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT – AP/CP

Code Opération	Libellé opération	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Nouvelle
OPE1	Travaux Ancien conservatoire (DST)	450 901.82							450 901.82
OPE2	Travaux Maison des Associations	630 000.00							630 000.00
OPE3	ALSH Extension, rénovation du parking et de la circulation, mobilier	25 000.00	100 000.00	2 000 000.00	2 500 000.00	2 000 000.00			6 625 000.00
OPE5/6/7	Aménagement des salles (Abbaye, Clairière, ...)	550 000.00	50 000.00						600 000.00
OPE8	Travaux Salle Marescaux	20 400.00			150 000.00	1 000 000.00	500 000.00		1 670 400.00
OPE9	Gradins Kiosk	171 600.00							171 600.00
OPE10/12/13	Aménagement des Parcs et jardins	891 000.00	150 000.00	200 000.00		350 000.00	200 000.00	200 000.00	1 991 000.00
OPE14	Médiathèque Intercommunale	30 000.00	200 000.00	1 400 000.00	1 400 000.00	200 000.00			3 230 000.00
OP15	Ferme de la Becquerelle	20 000.00		200 000.00				1 000 000.00	1 220 000.00
OPE16	Centre de Supervision Urbain Intercommunal	50 000.00	250 000.00						300 000.00
OPE17/18	Travaux d'éclairage publique	500 000.00							500 000.00
OPE20	Réhabilitation Ateliers Municipaux	20 000.00	100 000.00	350 000.00					470 000.00
OPE21	Musée du transport					150 000.00	150 000.00		300 000.00
OPE78	Piscine Intercommunale							1 400 000.00	1 400 000.00
OPE22	Aménagement bureaux DVE/CCAS/PM	100 000.00	210 000.00						310 000.00
OPE87	Travaux Ecole Cousteau VanHecke	70 000.00	750 000.00						820 000.00
Hors AP/CP	Investissement courant	2 000 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00	11 000 000.00
TOTAL PPI + INV		5 528 901.82	3 310 000.00	5 650 000.00	5 550 000.00	5 200 000.00	2 350 000.00	4 100 000.00	31 688 901.82

IV. Les dépenses de personnel

La masse salariale demeure le poste de dépenses de fonctionnement structurellement le plus élevé de la commune. Elle constitue donc un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement car elle représente une part très importante de celles-ci et dans la mesure où elle est mécaniquement haussière. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la masse salariale augmente chaque année. Un suivi mensuel est donc réalisé pour intégrer les nombreuses variables et piloter finement ce chapitre budgétaire stratégique.

a. Evolution et structure des effectifs

1 / Recrutements

Face notamment à l'évolution constante du nombre d'utilisateurs marquettois, l'année 2023 avait été marquée par la nécessité de restructurer certaines directions et de recruter de nouveaux profils, dont l'intégration est intervenue, en partie, dans le courant du premier semestre 2024, pour faire face aux besoins.



Sécurité et tranquillité, des priorités

La sécurité et la tranquillité des personnes et des biens est une priorité concrète de l'action municipale depuis plusieurs années. En atteste le renforcement des effectifs de la police municipale, un effectif en sus en juillet 2024, et l'amplification des moyens nécessaires.

Conformément à ses engagements, l'administration municipale poursuit le déploiement de caméras de vidéoprotection au sein de la commune et aux abords des bâtiments communaux. La création d'un Centre de Supervision Urbaine (CSU) pluricommunal (communes de Marquette-Lez-Lille, La Madeleine, Saint-André-Lez-Lille, et Wambrechies) se concrétise puisque qu'une convention d'entente intercommunale relative au dispositif devrait être adoptée par délibération avant la fin de l'année en cours.

L'ensemble des caméras des quatre communes sera visionné depuis un unique CSU situé à Saint-André-Lez-Lille. Les travaux d'aménagement devraient débuter au cours du 1^{er} trimestre 2025.

En ce qui concerne Marquette-Lez-Lille, l'exploitation de ce nouvel équipement devrait débuter à effectif constant.



Renforcement des missions du Relais Petite Enfance (RPE)

Le nouveau projet de fonctionnement du RPE 2024-2026 a été validé par la Commission d'Action Sociale Territoriale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Le temps de travail d'une éducatrice de jeunes enfants, à temps non complet, a été légèrement augmenté pour faire face notamment :

- au déploiement et la multiplication d'ateliers d'animations variés, laissant peu de temps aux missions administratives et de conseil,
- à la mise en œuvre de la mission « guichet unique » qui consiste en mission d'information sur les modes d'accueil envers les familles. Le RPE devenant alors le seul et unique point d'information et d'accompagnement des familles pour l'ensemble des modes d'accueil en s'appuyant sur le site de la CNAF « monenfant.fr ».



Alternance dans le secteur de l'environnement :

une vraie plus-value pour l'insertion professionnelle

L'opportunité de recourir à l'alternance / l'apprentissage constitue un axe fort de la politique d'insertion et professionnelle des jeunes et des personnes en situation de handicap.

En ce sens, la Collectivité souhaite développer le recours à l'alternance et à l'apprentissage avec pour objectifs :

- d'anticiper les futurs mouvements de personnels,
- de valoriser la collaboration intergénérationnelle évitant ainsi toute fuite des savoirs et/ou perte des compétences,
- de développer l'impact positif sur la marque employeur : collectivité moderne, jeune et innovante,
- de conserver et accroître le vivier de talents.

En fonction des départs en retraite à venir, deux apprentis ont intégré le service environnement à la rentrée de septembre 2024.

2 / Départs en retraite et mutations

Au 31 juillet 2024, la collectivité a enregistré au cours de l'année :

- 1 nomination par détachement,
- Mutations externes : 5 entrées et 2 sorties,
- 1 démission,
- 5 départs en retraite.

b. La Collectivité, une organisation vivante de 187 femmes et hommes

1/ Evolution des charges et des effectifs



La maîtrise des charges de personnel est fondamentale car elles représentent en moyenne plus de 55% des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui implique des logiques renforcées de gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois, avec une priorité donnée aux projets de mobilité interne et aux logiques de redéploiement.

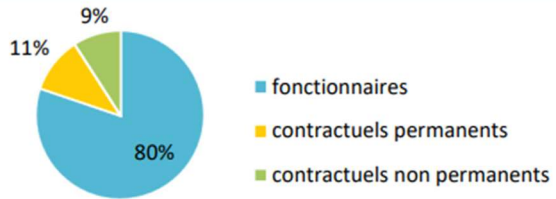
Marquette-lez-Lille	2021	2022	2023	2024	2025
				Estimation	
Charges de personnel 012	6 507 520 €	7 132 012 €	7 625 773 €	8 227 760 €	8 660 585 €
Rémunération brute					
• Titulaires/stagiaires	3 969 361 €	4 315 390 €	4 739 945 €	5 106 044 €	5 294 905€
• Non titulaires	661 778 €	747 280 €	788 597 €	675 678 €	844 103€
Dont régime indemnitaire	505 083€	552 206€	611 168€	647 149€	698 936€
Dont heures supplémentaires rémunérées	47 850 €	56 394 €	70 873 €	108 820 €	113 865€
Dont nouvelle bonification indiciaire	35 707 €	36 390 €	40 093 €	41 234 €	39 500€
Indemnités brutes élus	144 623 €	151 170 €	154 832 €	157 532 €	157 630€
Structure des effectifs au 1/01	176	185	188	194	199
• Titulaires	131	136	142	157	158
• Non titulaires	28	32	36	26	28
• Autres (Apprenti, contrats aidés, collaborateur de cabinet)	17	14	10	11	13
Effectifs Catégorie A	4.54 %	4.94 %	5.32 %	7.73 %	7.03%
Effectifs Catégorie B	28.98 %	29.12 %	28.19 %	25.77 %	22.61%
Effectifs Catégorie C	56.82 %	58.24 %	61.17 %	61.35 %	63.82%
Autres...	9.66 %	7.69 %	5.32 %	5.67 %	6.53%
Flux ETP au 1 ^{er} janvier	147.91	160.96	168.26	166.02	179.94
Ratio : Dépenses de personnel/Dépenses de Fonctionnement	55.1%	55.2%	54.7%	54.8%	56.2%

- Répartition par filière / statut / genre

Effectifs

➔ 187 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 150 fonctionnaires
- > 20 contractuels permanents
- > 17 contractuels non permanents



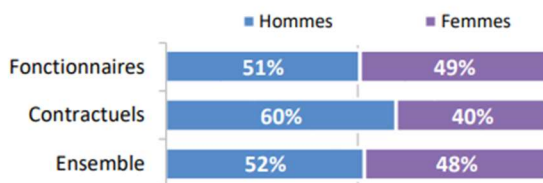
➔ 2 contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

- ⇒ 53 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 47 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

➔ Répartition par genre et par statut



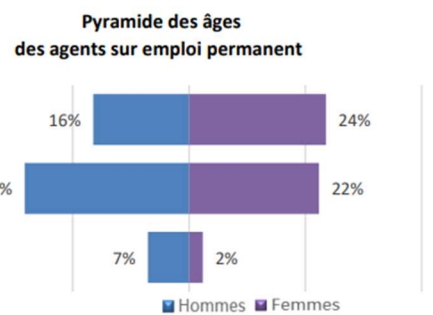
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	26%
Adjointes administratifs	16%
Assistants d'enseignement artistique	11%
Agents de maîtrise	11%
Rédacteurs	8%

- Moyenne d'âge et pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,13	de 50 ans et +
Contractuels permanents	36,25	
Ensemble des permanents	45,85	
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	41,03	de - de 30 ans



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Selon une étude de juin 2023 réalisée par le Ministère de la transformation et de la fonction publique, la fonction publique territoriale est le versant le plus âgé de la fonction publique, avec une moyenne d'âge de 46 ans en correspondance avec la moyenne d'âge des agents de notre collectivité. On distingue un profil de pyramide inversée, ce qui est la conséquence d'embauches en cours de carrière plus fréquentes face à une réduction progressive des recrutements de débutants et des départs en retraite plus tardifs.

- **Inclusion et handicap**



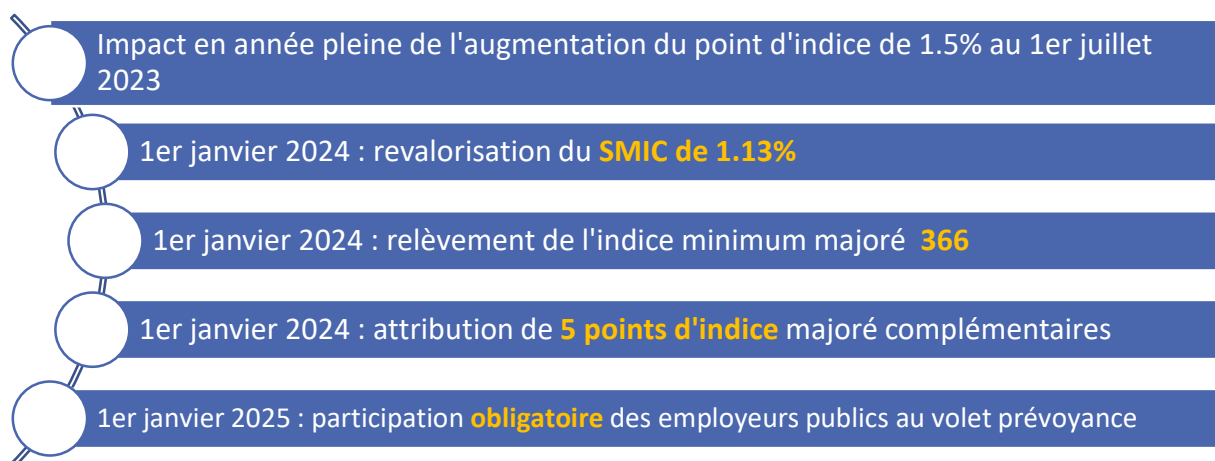
Assujettie à l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap, devant atteindre 6% de l'effectif total des agents rémunérés au 1^{er} janvier de l'année écoulée, la Ville de Marquette-Lez-Lille présente un taux dépassant le seuil de cette obligation et s'élevant à **10.53% au titre de l'année 2024**.

Pourcentage auquel s'ajoutent des dépenses de :

- Contrats de fourniture, de sous-traitance ou prestations de service avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés : 7 817.60 € contre 25 441.94 € en 2023.
- Mesures adoptées en vue de faciliter l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des agents de la collectivité en situation de handicap : aucune dépense contre 38 330 € en 2023.

La Direction des Ressources et le Centre de Gestion au travers de son service de médecine préventive collaborent étroitement pour soutenir l'amélioration des conditions de travail, l'adaptation de postes et le maintien de l'emploi des agents en situation de handicap, d'inaptitude temporaire ou définitive.

2/ Actualités sociales denses et mesures complémentaires en soutien du pouvoir d'achat



L'impact budgétaire de ces évolutions statutaires représente pour l'année 2024, un montant de 167 000 € contre 115 600 € en 2023.

Selon les estimations de l'INSEE dans sa note de conjoncture du 9 juillet 2024, le **SMIC** devrait connaître **une nouvelle revalorisation automatique de plus de 2 % d'ici la fin de l'année**.

Concernant la **GIPA** – garantie individuelle du pouvoir d'achat, aucun décret n'a encore été publié au Journal officiel de la République Française. Il faut donc attendre cette publication pour traiter de la reconduction du dispositif pour 2024.

3/ Remplacement des agents absents

Les agents absents ne sont pas automatiquement remplacés, sauf lorsque leur absence compromet la continuité du service public (exemple : personnel ATSEM ou de restauration) ou que le nombre d'absents simultanément affecte le service rendu et/ou attendu.

Le coût des remplacements opérés en 2024 est de 164 000 €, contre 136 835 € en 2023.

4/ Evolution de carrière

- **Avancements d'échelon**

L'avancement d'échelon correspond au passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade qui se traduit par une augmentation du traitement indiciaire. Pour rappel, l'avancement d'échelon est accordé de plein droit à l'agent selon un cadencement unique. Le principe est simple : dès lors que l'agent a atteint l'ancienneté fixée par la réglementation dans son échelon, l'autorité territoriale doit le placer obligatoirement sur l'échelon immédiatement supérieur.

- **Nominations suite à la réussite d'un concours ou examen professionnel et nominations par la voie de l'avancement de grade ou la promotion interne**

- 3 nominations après concours : 2 dans le grade de rédacteur et 1 dans le grade de technicien,
- 12 avancements de grade dont 1 après réussite de l'examen professionnel correspondant,
- 1 nomination par le biais de la promotion interne avec examen professionnel (1 chef de service de police municipale).

c. La gestion du temps de travail



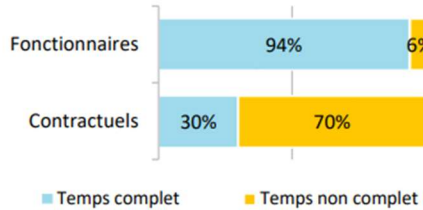
La Commune a adopté le passage à 1607 h, le 1^{er} juillet 2017.

1 / Gestion informatisée des horaires de travail

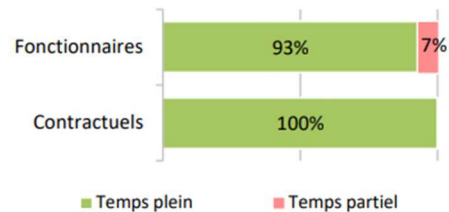
L'ensemble du personnel badge par le biais d'une carte électronique. Les agents disposent d'un accès à l'application de gestion des temps (pose de congés, ARTT le cas échéant, demandes d'autorisations d'absence...). Un principe de plages fixes / plages variables a été mis place pour les services dont les obligations de service public le permettent.

2/ Organisation du temps de travail des agents municipaux

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	45%	100%
Administrative	6%	0%
Technique	1%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

3% des hommes à temps partiel
11% des femmes à temps partiel

d. Autres dépenses

1/ Le contrat des risques statutaires

Concernant les risques statutaires, la collectivité a contractualisé avec la **société Gras Savoye**. Le montant prévisionnel de la cotisation annuelle pour l'**année 2024 est de 61 165 €**.

Ce contrat prévoit les garanties suivantes :

- Accident de service / maladie professionnelle avec une franchise de 30 jours ;
- Décès,
- Frais de mission d'information, d'assistance et de conseil/formations sur des thématiques spécifiques liées à la santé au travail.

Sont exclues, les prises en charges relatives aux :

- Congé de maternité / paternité / adoption,
- Congé de longue maladie, longue durée et grave maladie.

Le contrat souscrit par la Commune auprès de Gras Savoye prend fin le 31 décembre 2024. En conséquence, une procédure d'appels d'offres a été relancée courant 2024.

2/ Prévention et bien-être au travail

En 2025, il est prévu de :

- Continuer la mise à jour du document unique en lien avec l'agent chargé d'inspection du Centre de Gestion du Nord (CDG59) qui a débuté en mai 2023,
- Réaliser des exercices d'évacuation incendie (formation en intra au préalable guide-fil et serre-file). La mise en place de la signalétique des différents points de rassemblement a été réalisée dans le courant du 1^{er} semestre 2024,
- Poursuivre la démarche de prévention durable relative aux troubles musculosquelettiques qui a débuté par l'analyse ergonomique des postes administratifs.

La Collectivité s'implique pour le bien-être de ses agents, le développement et le nombre de participants aux activités sportives proposées ne cessent de croître (méditation, hiit, musculation). Les objectifs : lutter contre la sédentarité et accroître la cohésion d'équipe.

3/ Protection sociale complémentaire

- **Volet Prévoyance – Garantie Maintien de Salaire**

Jusqu'à présent, les agents de la collectivité avaient la possibilité d'adhérer au contrat groupe mis en place avec la Mutuelle Nationale Territoriale et relatif à la garantie maintien de salaire.

A compter du 1^{er} janvier 2025, la collectivité propose en partenariat avec le Centre de Gestion du Nord (CDG59), un contrat collectif (convention de participation) à adhésion facultative en matière de prévoyance.

L'organisme retenu par le CDG59 est la société Générali qui a mandaté l'organisme Collecteam pour la gestion du contrat.

Chaque adhérent au contrat bénéficiera, par le biais du bulletin de paie, d'une participation de la collectivité à hauteur de **7€/mois**. Les agents qui préféreront assurer leur traitement par le biais d'un contrat individuel auprès d'un autre organisme ne pourront pas prétendre à la participation employeur.

- **Volet santé – Mutuelle**

A compter du 1^{er} janvier 2026, la collectivité participera à la cotisation mensuelle des agents à la mutuelle à hauteur de **15€/ mois**. Le choix entre l'adhésion à une convention de participation et à la labellisation n'est pas établi à ce jour.

4 / Elections

En ce qui concerne **les élections**, il n'y a pas lieu de prévoir d'enveloppe budgétaire pour l'année 2025.

Elections	Année	Durée du mandat
Municipales	2026	6 ans
Présidentielles	2027	5 ans
Départementales	2028	6 ans
Régionales	2028	6 ans
Européennes	2029	5 ans
Législatives	2029	5 ans

5 / Recensement

L'enquête annuelle de recensement s'est déroulée du 18 janvier au 24 février 2024.

Un crédit de 2 000 € a été inscrit au budget 2024 pour la rémunération des agents effectuant cette enquête, à savoir : 1 coordonnateur + 1 coordonnateur suppléant + 2 agents recenseurs. En 2023, la dotation forfaitaire de l'INSEE qui s'est élevée à 1 936 € a compensé en partie cette dépense.

6 / Avantages en nature

a) Logements de fonction

A ce jour, quatre concierges disposent d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service. Cet avantage est lié aux missions exercées et se matérialise sur le bulletin de paie. Le montant de l'avantage en nature se cumule à la base de calcul de la Contribution Sociale Généralisée (C.S.G.) qui est prélevée à l'agent. Le montant annuel apparaît alors sur la déclaration d'imposition de l'intéressé dans la catégorie « avantage en nature ».

Ainsi, ce montant n'affecte pas le budget de la collectivité.

b) Véhicule de fonction

Au regard des nécessités de service, un véhicule de fonction est attribué au Directeur Général des Services.

c) Contribution transports

Un agent public qui utilise les transports en commun, ou un service public de location de vélos pour aller de son domicile à son travail, bénéficie de la part de son administration, d'une prise en charge partielle du prix du titre d'abonnement.

Afin d'augmenter le pouvoir d'achat des agents publics, le calcul de la prise en charge par l'employeur des abonnements de transports en commun pour les agents publics a été modifié par le décret n°2023-812 du 21 août 2023. La prise en charge est passée à 75% contre 50% auparavant depuis le 1^{er} septembre 2023.

Année	Nombre de bénéficiaires	Contribution annuelle en €
2019	5	1 054.78 €
2020	8	1 196.00 €
2021	9	1 474.56 €
2022	11	1 298.36 €
2023	15	1 541.00 €
31/07/2024	13	1 609.16 €

d) Action Sociale et cohésive



Au titre de l'action sociale et cohésive, la Ville de Marquette-Lez-Lille permet aux agents de bénéficier de :

• Titres restaurant

Par délibération n°2022/3/71, le conseil municipal a entériné la revalorisation de la valeur faciale des titres-restaurant à hauteur de 2 € contre 1.70 € auparavant ainsi qu'une prise en charge employeur à 60% contre 51.76% et ce, depuis le 1^{er} octobre 2022.

Année	Nbre de bénéficiaires	Part salariale	Part patronale	Total
2019	125	17 740.70 €	19 038.80 €	36 779.50 €
2020	151	14 025.28 €	14 973.20 €	28 998.48 €
2021	156	16 815.74 €	18 046.16 €	34 861.90 €
2022	159	17 433.78 €	20 659.52 €	38 093.30 €
2023	158	17 587.20 €	26 380.80 €	43 968.00 €
31/07/2024	147	9 832.40 €	14 748.00 €	24 580.40 €

- **Le Comité des Œuvres Sociales (COS)** du personnel communal a perçu une subvention de **22 684.57 € au titre de l'année 2023** et 22 655.62 € en 2022. Le COS met en œuvre des initiatives visant à développer des activités culturelles ou de loisirs telles que des sorties, des voyages, le spectacle de Noël... à tarifs préférentiels.
- **Le Comité National d'Action Sociale (CNAS)**
Auparavant géré par le Comité des Œuvres Sociales, le **CNAS** est depuis le 1er janvier 2021 administré en interne par la Direction des Ressources Humaines.

Les **cotisations au CNAS** étaient de l'ordre de :

Année	Cotisation annuelle en €	Nombre de bénéficiaires
2020	36 909 €	Actifs : 122 Retraités : 78
2021	37 948 €	Actifs : 131 Retraités : 79
2022	40 280 €	Actifs : 149 Retraités : 89
2023	42 315 €	Actifs : 143 Retraités : 87
2024	44 166 €	Actifs : 147 Retraités : 87

Avec un **retour de prestations** au profit des agents communaux de :

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Total retour de prestations	45 057 €	43 391 €	45 343 €	50 279 €	51 836 €	33 100 €*

* Situation arrêtée au 31/07/2024

A la date du 31 juillet 2022 :

- Le retour sur prestations était de l'ordre de 22 247 € pour 250 demandes de prestations.

A la date du 31 juillet 2023 :

- Le retour sur prestations était de l'ordre de 25 316 € pour 340 demandes de prestations.
Soit une progression de 13.76 %

A la date du 31 juillet 2024 :

- Le retour sur prestations était de l'ordre de 33 100 € pour 679 demandes de prestations.
Soit une progression de 30.76 %

V. Prospectives de la fonction RH

○ **Dynamiser l'attractivité**

Comme de nombreuses collectivités territoriales à l'échelon national, la commune éprouve des difficultés de recrutement. Les impacts de ces difficultés ne sont pas neutres. En effet, certains postes restent vacants pendant plusieurs mois, nécessitant une organisation et un investissement particuliers des services concernés pour compenser ces absences.

La fonction publique territoriale n'échappe pas au changement général des attentes des jeunes générations face au travail et à l'équilibre avec leur vie privée.

La simple « vocation » du service public ne suffit plus à attirer les talents.

Les candidats en liste négocient leurs traitements engendrant une hausse de la masse salariale.

Dans un marché du travail devenu un « marché de candidats », l'adaptation des méthodes de recrutement aux attentes du public est essentielle : rédaction d'une offre attrayante, mise en œuvre d'un CV employeur, démultiplication des supports et des espaces de diffusion, démarche qualité de vie au travail, télétravail...

○ **Anticiper le vieillissement des agents**

La prolongation de l'âge légal du départ à la retraite pose sérieusement la question du maintien dans l'emploi. La collectivité doit proposer une réponse adéquate sur les questions de pénibilité ou d'usure professionnelle, particulièrement sur les postes opérationnels de terrain.

Par ailleurs, au regard du vieillissement des effectifs et de la pénibilité inhérente à certains postes de travail, les dossiers d'inaptitude et de demande de reclassement risquent de croître dans les années à venir.

Il est donc nécessaire d'analyser l'ergonomie des postes, les facteurs de risques.

Le nombre prévisionnel **de départs en retraite** est estimé à :

- 4 agents en 2024 :
un ludothécaire,
un responsable de gestion comptable,
une assistante ressources humaines (mise en retraite pour invalidité),
un agent de service.
- 4 agents en 2025 :
un agent de la brigade de propreté,
deux jardiniers,
un assistant d'enseignement artistique.

- 3 agents en 2026 :
un agent de la brigade d'intervention de proximité,
un jardinier,
un menuisier.

- **Prévenir et agir en faveur de la santé mentale**

Chaque année près de 40 % des arrêts longs examinés par le Conseil Médical du Centre de Gestion du Nord sont en lien avec la santé mentale. Ceci fait de la santé mentale au travail une préoccupation majeure au titre des politiques de prévention.

La fragilisation de la santé mentale est insidieuse, difficilement détectable dans certains cas, souvent cachée pour prévenir le risque du regard négatif du milieu du travail.

Dans l'objectif de créer un environnement et une culture propices à la promotion de la santé mentale, la collectivité a entrepris des actions de sensibilisation auprès des cadres de direction, des cadres intermédiaires, des coordinateurs et auprès des agents confrontés à la détresse émotionnelle des usagers (Police Municipale, CCAS, Accueil, conseillers et assistants de prévention...).

A ce jour, 49 agents ont suivi la formation de premiers secours en santé mentale.

- **La transition numérique**

La DRH est plus que jamais au cœur des transitions que traverse la collectivité, celle-ci doit dès aujourd'hui assumer un rôle d'anticipation dans la transition numérique.

Elle ne peut pas faire l'impasse sur les potentialités de l'intelligence artificielle (IA). La RH devra proposer aux agents des sensibilisations et des formations à l'IA et aux conséquences que celle-ci aura sur leur emploi.

- **Le changement climatique**

Le changement climatique affecte l'ensemble des agents, à des degrés divers selon la situation professionnelle. L'Institut de l'Economie pour le Climat évalue à 25 000 le nombre de recrutements nécessaires d'ici 2030 pour renforcer les capacités d'ingénierie des collectivités : communication environnementale, chargé d'économie circulaire ou économiste de flux, urbanisme résilient...

VI. Les Grandes Orientations du ROB 2024

Miguel BEADES, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement du territoire, aux patrimoines vert et bâti, et à la vie économique :

2025 marquera une nouvelle étape dans la transformation de Marquette-lez-Lille. Notre ville grandit et se modernise : pour répondre toujours mieux aux besoins des Marquettois, nous investissons dans des infrastructures et des équipements qui préparent l'avenir tout en veillant à la modernisation, à la protection et à la valorisation de notre patrimoine existant.

Nos ambitions s'inscrivent dans une gestion rigoureuse et prudente, qui nous permet de maintenir notre élan même dans un contexte budgétaire tendu et de garder notre capacité à répondre aux

imprévus, comme lors de l'affaissement des toitures sur le groupe scolaire Cousteau-Van Hecke. Cet incident pèsera évidemment sur notre budget 2025.

Dans l'attention que nous portons à notre patrimoine, nous marions écologie et économies ; réduire notre empreinte carbone et optimiser nos coûts de fonctionnement sont des priorités conjointes. La transition vers des luminaires LED pour notre éclairage public et les rénovations thermiques de nos bâtiments sont déjà en cours. Après l'amélioration de la salle de la Clairière, nous terminerons la réhabilitation de la salle de l'Abbaye, dès lors qu'elle sera libérée par la réintégration de la cuisine centrale au sein de l'école Cousteau-Van Hecke.

Pour la salle de sports Marescaux, la prudence budgétaire due aux vicissitudes nationales nous impose de prioriser dans un premier temps sa rénovation thermique. Quant à son extension, nous ajusterons la dimension de ce projet d'envergure en fonction des annonces budgétaires de l'État pour achever la transformation de cet équipement en une infrastructure résolument durable et moderne.

En 2025, nous franchirons également une étape clé pour le regroupement des centres de loisirs au Domaine du Vert-Bois, un projet majeur qui entrera en phase d'études en 2025. Ce lieu emblématique de notre volonté d'offrir aux jeunes des espaces favorables à leur bien-être et leur épanouissement pourra ainsi ouvrir ses portes dans les prochaines années. Son accès via la rue de la Station sera finalisé dès 2025 et permettra de libérer l'entrée actuelle du Vert-Bois de la circulation des véhicules.

L'embellissement de notre ville demeure un objectif constant. L'enfouissement des réseaux, amorcé rue du Docteur Roux, se poursuit rue de Lille à l'occasion des travaux de voirie, réduisant la pollution visuelle et valorisant nos espaces publics.

Sur le plan environnemental, nous poursuivons notre engagement en faveur d'un urbanisme durable. L'achèvement des aménagements des parcs Ravel et Wicar, ainsi que le lancement des travaux dans le parc Samain dans le cadre de notre projet de thématisation des espaces naturels, offrent à la ville des espaces verts revitalisés. Nous étudierons également cette année les meilleures options pour limiter les îlots de chaleur au sein de nos parkings du Haut-Touquet, du Studio 4 et du Forum, conformément à la nouvelle réglementation.

Le futur Centre de Supervision Intercommunal verra ses premiers investissements réalisés en 2025, marquant une nouvelle avancée décisive pour la sécurité des Marquettois, à laquelle nous apportons une attention continue depuis le début du mandat.

En 2025, plusieurs projets importants issus des études menées en 2024 se concrétiseront, tels que la Maison des Solidarités. Après la réorganisation de services municipaux tels que le Centre Communal d'Action Sociale et la Direction des Services Techniques, c'est désormais la Police municipale qui offrira aux Marquettois un accueil renforcé en qualité et en confidentialité et aux agents municipaux un environnement de travail plus fonctionnel.

Le contexte budgétaire exige de nous une rigueur et une innovation accrues, mais notre vision claire nous permet de poursuivre notre ambition : faire de Marquette-lez-Lille une ville ambitieuse et innovante, fière de son héritage et résolument tournée vers l'avenir.

Hugues DUTHOIT, Adjoint au Maire délégué à la vie scolaire, à la jeunesse, à la vie associative et à la politique sportive :

En 2025, notre engagement pour le bien-être des enfants, des jeunes, des familles, des sportifs, des bénévoles et de l'ensemble des Marquettois reste plus fort que jamais. Nos orientations budgétaires

traduisent notre ambition de fédérer toutes les générations autour de valeurs communes, portées par des projets structurants.

À la suite des tables rondes organisées en 2024 sur le temps de l'enfant, l'heure est venue de passer à l'action. En 2025, nous lançons de nouveaux espaces d'accueil scolaires, conçus dans une écoute attentive des besoins exprimés par les enfants, que nous avons souhaité placer au cœur de cette réflexion. Avec eux, pour eux, et avec le soutien des parents et des enseignants, nous créons des espaces adaptés : des coins lecture pour les rêveurs, des ateliers bricolage pour les créateurs, et des zones de jeux pour l'épanouissement.

Notre politique éducative se renforce également par des actions de sécurité concrètes aux abords des écoles. La vidéoverbalisation, en place depuis la rentrée, apaise les arrivées et départs et garantit un environnement sûr pour les enfants et leurs parents.

Nos engagements pédagogiques se poursuivent aussi à travers des programmes tels que le « savoir nager », en place depuis de nombreuses années, le « savoir rouler », récemment introduit, et bientôt le « savoir marcher ». Au-delà de compétences pratiques, ces initiatives inculquent aux jeunes les règles de sécurité et d'autonomie dans l'espace public, leur apprenant à se déplacer en confiance, à se protéger et à adopter des comportements citoyens essentiels à une vie en communauté respectueuse.

Pour la petite enfance, la création du guichet unique représente une avancée majeure vers un véritable service public de la petite enfance. Ce dispositif simplifie la vie des familles en centralisant les demandes et en optimisant l'accès à tous les modes de garde, tout en permettant aux familles d'anticiper leurs besoins. Parallèlement, des initiatives telles que la Semaine du goût, la Semaine de la petite enfance ou le Carnaval des poussettes renforcent les liens familiaux et l'attachement à notre ville.

Notre politique jeunesse se renforce également avec l'engagement croissant du Comité des jeunes. Leur implication est désormais incontournable à l'occasion de nombreux événements importants, qu'il s'agisse des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, du Color Run, de la soirée de Noël ou encore lors des actions organisées par le Comité de jumelage.

Le Relais Info Jeunes accompagne les jeunes Marquettois sur des questions scolaires, sociales et familiales. Des actions de prévention dans les collèges, portant sur le harcèlement, les dangers des écrans et les addictions, reflètent notre détermination à les soutenir à chacune des étapes de leur développement personnel.

L'insertion professionnelle reste une priorité, avec des dispositifs tels que le financement du permis de conduire et des programmes innovants comme la découverte des métiers en réalité virtuelle pour les collégiens. Les séjours d'été et d'hiver, conçus pour encourager l'autonomie et l'apprentissage de la vie collective, contribuent à développer leur sens de l'engagement citoyen. Par ailleurs, les projets intergénérationnels, en partenariat avec les EHPAD et le service petite enfance, continuent de tisser des liens sociaux solides et d'enrichir les apports entre les générations.

Sur le plan sportif et associatif, nous répondons aux besoins croissants en infrastructures. Si les contraintes budgétaires nationales nous obligent à phaser les travaux de l'ambitieux projet de rénovation énergétique et d'extension de la salle des sports Marescaux, ce qui entraînera un délai supplémentaire, notre volonté d'en faire, à terme, un équipement adapté aux besoins de tous les sportifs marquettois demeure intacte. Nos infrastructures sportives existantes, des terrains de foot aux pistes d'athlétisme, restent au cœur de la vie sportive locale et contribuent activement à enrichir notre vie collective.

Enfin, la Maison des Associations, dont les travaux démarreront en 2025, deviendra un carrefour essentiel de la riche vie associative de notre ville. En créant un espace partagé et accueillant pour les différentes disciplines et générations, elle encouragera les synergies et stimulera la créativité. Nos associations, véritables piliers de la vie marquetteoise, incarnent bien notre esprit de solidarité et de générosité. Par ce soutien renforcé, nous affirmons notre volonté de les accompagner pour qu'elles continuent de jouer pleinement leur rôle dans la cohésion sociale.

En 2025, en définitive, nous poursuivons la construction d'un avenir solidaire, inclusif et partagé, où chaque Marquetteois, quelle que soit sa génération, quelles que soient ses passions, trouvera sa place et contribuera à un projet collectif, ambitieux et rassembleur.

Carine LELIÈVRE, Adjointe au Maire déléguée à l'Attractivité de la Ville :

Depuis le début du mandat, nous avons à cœur de valoriser les talents locaux et d'offrir une place de choix aux forces artistiques marquetteoises. En accueillant des compagnies et artistes de la région et en nouant des partenariats ancrés dans la vie locale, nous consolidons notre politique culturelle de proximité. En 2024, des collaborations avec des artistes tels qu'Hélène Goddyn, la Ligue d'Impro de Marcq-en-Barœul ou encore les réalisateurs Germain et Robin Aguesse ont illustré cet engagement, tout comme l'implication du conservatoire et du tissu associatif, moteurs essentiels de cette dynamique. En 2025, ces partenariats se poursuivront, voire s'intensifieront, pour renforcer l'attrait culturel de Marquette-lez-Lille.

L'année 2024 a vu l'annonce d'un prochain événement historique exceptionnel : la célébration des 800 ans de l'Abbaye de Marquette, fondée par Jeanne de Flandres en 1226. Prévu le week-end du 30 mai 2026, ce spectacle historique constituera un temps fort pour notre ville, et son esprit commencera à infuser dès 2025 comme fil rouge de nombreuses manifestations. Marquetteois et visiteurs seront invités à replonger dans l'époque médiévale, que ce soit lors de la fête des Chapons en mai, des Journées du patrimoine en septembre, ou des événements musicaux du conservatoire.

Nos associations, en première ligne, prendront part aux célébrations avec des temps forts : en avril, la Confrérie des Chapons fêtera ses 25 ans sous le signe de Jeanne, tandis que l'Harmonie célébrera son 150ème anniversaire en juin avec une grande fête musicale.

L'année 2025 sera aussi marquée par une immersion dans l'ambiance « Fiesta », thème de la nouvelle saison Lille 3000, qui imprégnera notamment la fête des Chapons en mai et les fêtes de l'eau en juin. À cette occasion, une exposition d'art contemporain se tiendra au sein de l'église Notre-Dame-de-Lourdes en juin. Quant aux séances de l'Étoile Ciné, désormais concentrées sur la période hivernale, elles s'adapteront au thème en proposant des films festifs.

En plus de nos rendez-vous annuels – la chasse aux œufs, les Belles Sorties, la fête des Chapons, les fêtes de l'eau, la fête nationale, les Journées européennes du patrimoine, Halloween, Ciné-Soupe et Mon Noël Marquetteois – nous poursuivons en 2025 les initiatives lancées ces dernières années. Nous continuerons ainsi de participer aux Belles Sorties d'été, au Festival Microtopies avec Waa (accueillant une cabane en préfiguration du parc métropolitain et du spectacle de 2026), et au Festival Jazz en Nord, qui nous permettra d'accueillir un concert d'envergure.

Les soirées « À quoi on joue ? », lancées à la ludothèque en 2024, poursuivent également leur développement. Nous croyons aux vertus du jeu comme vecteur de lien intergénérationnel, d'apprentissage et d'animation, et souhaitons inscrire cet axe fort dans notre projet de médiathèque intercommunale, dont les orientations stratégiques seront établies au premier semestre 2025. Ce

projet se concrétisera ensuite par un programme scientifique et culturel, suivi d'une phase de programmation architecturale, technique et financière.

Du côté du conservatoire, dont le projet d'établissement s'appuie sur la pratique collective, les effectifs sont en augmentation constante et sont soutenus par l'acquisition de matériel et la diversification des enseignements rendue possible par la polyvalence des professeurs. La programmation artistique du conservatoire est construite en partenariat avec le pôle attractivité de la ville de manière à assurer la cohérence des événements proposés, ainsi que la transversalité des moyens et des pratiques. La systématisation de master classes en lien avec la programmation est un axe auquel nous tenons beaucoup et qui participe à l'implication, mais aussi à la reconnaissance des enseignements et de l'investissement des élèves.

Enfin, nous poursuivons nos investissements dans des équipements scéniques et scénographiques pour renforcer notre autonomie et notre flexibilité. Après avoir investi dans du matériel pour le village de Noël et des gradins pour le Kiosk, nous continuerons à équiper le Studio 4 et l'église Notre-Dame-de-Lourdes. En complément, un projet de billetterie en ligne sera lancé en 2025, facilitant l'accès aux événements pour tous les Marquettois.

Nous continuerons ainsi, en 2025, à faire rayonner Marquette-lez-Lille grâce à un soutien fort à nos talents locaux et en proposant à tous les Marquettois une offre culturelle ambitieuse et de qualité, qui s'adresse à tous, rassemble les générations et favorise l'épanouissement de chacun.

Jérôme MATHIEU, Adjoint au Maire délégué à la transition écologique et au développement durable :

Chacune des actions engagées à Marquette-lez-Lille s'envisage à travers les prismes de la transition écologique et du développement durable. Au-delà de rendre notre ville plus respectueuse de l'environnement, nous avons à cœur de sensibiliser chaque Marquettois à l'impact de ses gestes quotidiens. Avant d'évoquer les projets de l'année à venir, faisons un point sur les engagements tenus et les initiatives concrètes qui ont vu le jour :

Sur le volet de la mobilité douce, nous avons poursuivi l'installation d'arceaux vélos et soutenu le financement des abonnements V'Lille pour encourager l'usage des alternatives à la voiture. L'installation de stations multiservices de gonflage et réparation de vélos est en phase de finalisation, et 2024 a également vu la mise en place d'un temps fort autour du vélo et de la marche, témoignant de notre engagement à développer une mobilité plus verte.

Par la démarche « familles zéro déchet », nous avons introduit cette année une aide au financement de tours potagères, un dispositif innovant pour faciliter le compostage dans l'habitat collectif et inviter le plus grand nombre à adopter des pratiques écoresponsables.

Concernant la gestion des déchets, les points d'apport volontaire pour le verre ont été installés dans la ville, et nous sommes ravis de constater l'engagement des Marquettois dans cette nouvelle habitude, qui illustre la capacité de chacun à évoluer vers des pratiques plus durables.

Pour la nature en ville, nous avons intensifié les plantations, notamment dans le cadre de l'opération « un arbre, une naissance ». Les travaux d'aménagement des parcs avancent, tant à l'intérieur qu'aux abords de ceux-ci, afin de créer une véritable trame verte au sein de notre ville. Après la création du Jardin des Sens en 2024, nous pourrions bientôt inaugurer les parcs Ravel et Wicar, actuellement en cours de réaménagement. Dans le cadre du budget participatif, nous avons également créé une butte

pour les abeilles solitaires près de l'étang de pêche, et des aides à la végétalisation des façades contribuent à rafraîchir nos rues, les embellir et à renforcer notre lien avec la nature.

Ces réalisations incluent un volet éducatif que nous souhaitons ancrer durablement et faire évoluer. La sensibilisation de nos enfants à l'environnement sera au cœur de leur parcours scolaire, avec des actions adaptées à chaque niveau pour favoriser une compréhension progressive et enrichissante, afin qu'ils grandissent et se construisent au rythme de la nature.

Ainsi, dès le CP, nous initiions les élèves aux pratiques écoresponsables en leur distribuant des kits goûter, en partenariat avec le SIVOM, afin d'encourager les goûters sans déchets. En CE1 et CE2, les élèves découvriront les cultures locales et les pratiques de cuisine durable durant la Semaine du goût. Des ateliers se dérouleront dans les jardins familiaux, encadrés par des Chefs, pour illustrer l'importance de l'alimentation durable.

Pour les élèves de CM1, CM2 et de 6e, la Semaine européenne de réduction des déchets en novembre sera l'occasion de participer à des animations, des ateliers de réflexion et des spectacles vivants sur la gestion des déchets et ses enjeux. En complément de ces temps forts, le budget 2025 prévoit un accompagnement des écoles, leur permettant de soumettre des appels à projets portant sur des thèmes liés au développement durable.

De la petite enfance au collège, nous souhaitons qu'au fil de leur parcours scolaire, chaque Marquettois prenne conscience de l'importance de respecter notre environnement et d'en apprécier les ressources, en partageant les valeurs de bon sens, de solidarité, de respect et d'attention. Nos jeunes sont les acteurs de demain, et leur donner les clés pour comprendre et préserver leur environnement est essentiel pour notre équipe.

Nous poursuivrons cette dynamique en 2025, avec la conviction que chaque action, qu'elle soit individuelle ou collective, contribue à faire de Marquette-lez-Lille une ville plus durable et exemplaire, prête pour l'avenir.

Chantal ABOUCAYA, Adjointe au Maire déléguée au Capital humain :

Notre engagement envers le capital humain de Marquette-lez-Lille demeure au cœur de notre action municipale. Chaque agent, par son engagement quotidien et son expertise, participe activement à l'ambition de Marquette-lez-Lille d'être une ville innovante et tournée vers l'avenir et garantit la qualité des services publics que nous offrons aux Marquettois.

Face aux défis budgétaires et à l'évolution des besoins de nos habitants, nous nous attachons à construire une administration bienveillante et à l'écoute de ses agents.

Dans un contexte marqué par une hausse des dépenses de personnel, la maîtrise budgétaire reste notre priorité. Les augmentations de cotisations et les ajustements techniques liés au vieillissement des effectifs accroissent mécaniquement les coûts, mais chaque dépense est justifiée par le besoin d'adapter nos effectifs pour répondre aux attentes d'un nombre toujours croissant de Marquettois.

Investir dans l'humain, c'est aussi préparer l'avenir. Marquette-lez-Lille mise sur l'alternance et l'apprentissage, particulièrement pour les espaces verts, afin d'accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle tout en développant des compétences spécifiques au service de la commune. Depuis septembre 2024, deux apprentis renforcent ainsi nos équipes, et cette politique proactive constitue une véritable plus-value pour notre administration et pour la jeunesse marquettoise.

Notre collectivité, forte de ses 187 agents, est une organisation vivante et dynamique, composée de 52 % d'hommes et de 48 % de femmes, avec une moyenne d'âge de 46 ans. La ville dépasse largement l'obligation légale d'inclusion de personnes en situation de handicap, avec un taux d'intégration de 10,53 %. Cette diversité est une richesse qui reflète notre engagement pour un environnement de travail respectueux et ouvert à chacun. Dans le même temps, l'évolution des carrières et les opportunités de mobilité interne sont soutenues par une gestion prévisionnelle des emplois et compétences, en cohérence avec les priorités du service public local.

Prendre soin des agents, c'est également assurer leur bien-être et leur santé au travail. La ville s'engage par la promotion de pratiques de prévention : des activités comme la méditation, le renforcement musculaire, et des actions de lutte contre la sédentarité sont proposées pour favoriser la cohésion et la santé des équipes. En parallèle, les évolutions légales en matière de protection sociale complémentaire deviendront effectives dès 2025 avec un soutien à la garantie de maintien de salaire, suivi d'une participation aux frais de mutuelle santé dès 2026. Nous veillons ainsi à protéger le pouvoir d'achat de nos agents tout en renforçant la qualité de vie au travail.

En anticipant les besoins et en valorisant les compétences, nous construisons un service public pérenne. Les départs en retraite des prochaines années imposent une adaptation continue de nos effectifs pour maintenir notre niveau de service. Nous avons choisi de former nos agents afin de prendre à bras-le-corps des enjeux tels que la santé mentale au travail. Par ailleurs, nous adaptons nos pratiques pour rester attractif en intégrant pleinement des sujets tels que l'impact du changement climatique et l'empreinte numérique.

Nos efforts pour offrir les meilleures conditions de travail à nos agents se traduisent également par un soutien actif à l'action sociale. En 2024, la ville prend en charge 75 % des abonnements de transport pour encourager l'usage des mobilités douces. Les titres-restaurant et le Comité des œuvres sociales enrichissent la vie quotidienne des agents en facilitant l'accès à des activités culturelles et des loisirs. Le Comité National d'Action Sociale (CNAS), avec 147 agents actifs et 87 retraités adhérents, continue de jouer un rôle crucial en soutenant nos équipes, qu'elles soient en activité ou retraitées.

Dans le contexte de rigueur et de nécessaire prudence budgétaire que nous connaissons, la Ville de Marquette-lez-Lille réaffirme son ambition de faire du capital humain une priorité partagée.

Ensemble, avec une politique de ressources humaines bienveillante et ambitieuse, nous bâtissons chaque jour une administration dévouée et au service de tous, où chaque agent trouve sa place, son épanouissement et les moyens de contribuer pleinement à la vie collective marquettoise comme à l'exécution des missions de service public.

Boumédiene MIMOUN, Adjoint au Maire délégué à l'action sociale et solidaire :

À travers les services municipaux dédiés et le Centre Communal d'Action Sociale, la Ville de Marquette-lez-Lille affirme son engagement en faveur d'une politique sociale et solidaire de proximité, à l'écoute des besoins exprimés par les habitants. L'Analyse des Besoins Sociaux, amorcée en 2023, aboutira en 2025 avec la création de groupes de travail transversaux autour de cinq axes prioritaires : Horizon familial, Accès aux droits, Santé pour tous, Sécurité et mobilité, et Transition écologique. Cette approche globale et participative nous permettra d'aborder ces thèmes majeurs de façon cohérente pour être au plus proche des besoins des Marquettois.

Parmi les services essentiels déployés par le CCAS, nous avons élargi les permanences en partenariat avec nos partenaires afin de faciliter l'accès aux aides sociales et d'accompagner les personnes les plus vulnérables dans leurs démarches administratives. Par ailleurs, depuis janvier 2024, une offre de

complémentaire santé groupée aide également à alléger les dépenses de santé des habitants. Afin de soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, nous proposons un service de portage de repas tandis que les aides facultatives, comme les aides au loyer, les chèques services et les aides au paiement des factures d'eau, viennent renforcer le soutien aux foyers en difficulté.

Pour rompre l'isolement et encourager la solidarité intergénérationnelle, plusieurs événements jalonnent l'année : la Semaine Bleue mettra à l'honneur nos aînés en favorisant les échanges entre les générations, tandis que des initiatives telles que le Banquet des aînés et la distribution de colis solidaires affirment notre volonté de renforcer les liens sociaux. En fin d'année, la Boom du Père Noël offrira aux enfants des familles suivies par le CCAS un moment de partage festif. Notre partenariat avec le Conseil départemental, les Restos du Cœur et Marquette Solidarité permettra également la distribution de paniers solidaires, s'appuyant sur un tissu associatif local dynamique.

Notre accompagnement au logement s'intensifie avec un soutien élargi aux locataires : il inclut l'aide au logement en lien avec le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou en situation de handicap. En partenariat avec la Police municipale, l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), la Métropole Européenne de Lille, et son service d'amélioration de l'habitat AMELIO, nous renforçons la lutte contre l'habitat indigne afin d'assurer des conditions de vie dignes pour tous les Marquettois.

L'insertion professionnelle constitue le levier fondamental pour que chacun trouve sa place dans la société et accède à l'autonomie. Le salon « Les Clés de l'Emploi » constitue l'une des initiatives phares de notre engagement en ce sens. Cet événement rassemble employeurs, organismes de formation et chercheurs d'emploi, et s'impose depuis plus de 20 ans désormais comme un moment majeur d'échanges et d'opportunités, au bénéfice de tous.

Toujours dans cet esprit de solidarité, le dispositif de logement intergénérationnel permet à des étudiants en quête d'un logement abordable de partager le quotidien de seniors disposant d'une chambre libre, contre un loyer modéré et quelques services rendus au quotidien. Nous poursuivons nos efforts pour soutenir la jeunesse, notamment par le doublement de l'offre de prêt d'ordinateurs portables pour les étudiants mise en place cette année, et nous mettrons en place une nouvelle aide au transport qui facilitera leur parcours éducatif et leur insertion.

En 2025, l'inauguration de la Maison de la Solidarité, conçue en partenariat avec les acteurs locaux, marquera un nouvel élan pour l'action sociale à Marquette-lez-Lille. Ce lieu symbolisera notre attachement profond à la solidarité, une valeur cardinale pour notre ville. Il nous permettra d'affiner le diagnostic social, de mieux cerner les besoins locaux et de proposer les réponses les plus adaptées à chaque situation.

Notre engagement pour 2025 est de bâtir une ville toujours plus solidaire, résiliente et respectueuse, où chaque Marquettois trouvera un soutien adapté à sa situation au sein d'un réseau local fort et dévoué.

Conclusion

Vous l'aurez compris : nous ferons face.

Malgré ces contraintes nouvelles, malgré les incertitudes, nous continuerons à bâtir, rénover, embellir et verdir notre ville ; à soutenir nos associations et nos familles qui en font battre le cœur ; à encourager le sport, préserver la santé, à éduquer, cultiver, accompagner et protéger les Marquettois avec la même énergie et la même passion qui sont les nôtres depuis le premier jour.